



# RAPPORT ANNUEL 2024 | 2025

# TABLE DES MATIÈRES

MISSION, VISION, VALEURS	3
LETTRES OFFICIELLES	4
<b>02 GOUVERNANCE</b>	
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	6
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	11
CONSEIL D'ADMINISTRATION	17
FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES RELATIVE À LEURS FONCTIONS	18
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES ET DES MEMBRES DE COMITÉS	19
RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
COMITÉ EXÉCUTIF	22
COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	24
COMITÉ DE LA FORMATION	27
PERSONNEL DE L'ORDRE	28
<b>03 ADMISSION</b>	
RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'ADMISSION POUR L'ANNÉE 2024-2025	30
GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	34
<b>04 PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>	
NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION	36
INSPECTION PROFESSIONNELLE	39
FORMATION CONTINUE ET CONGRÈS	44
<b>05 DISCIPLINE</b>	
BUREAU DU SYNDIC	49
COMITÉ DE RÉVISION	56
CONSEIL DE DISCIPLINE	60
<b>06 COMMUNICATIONS</b>	
ACTIVITÉS	63
PRIX ÉTUDIANT	65
<b>07 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES</b>	
	67
<b>08 ÉTATS FINANCIERS DE L'OPTMQ</b>	
	71



# MISSION, VISION, VALEURS

## MISSION

Protéger le public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession par ses membres œuvrant dans le domaine de la médecine de laboratoire.

## VISION

Par notre expertise, être la référence en matière de prélèvements biologiques, d'analyses biomédicales et de validité des résultats en médecine de laboratoire.

## VALEURS

L'Ordre valorise l'engagement et la collaboration avec ses membres, partenaires et professionnels de la santé pour atteindre des objectifs stratégiques et fournir un service de qualité. Il met l'accent sur la transparence en communiquant clairement pour préserver la confiance des membres et du public.

L'ouverture de l'Ordre se manifeste par une écoute attentive des propos et commentaires formulés. Enfin, l'intégrité guide ses actions avec équité, honnêteté et respect.



# LETTRRES OFFICIELLES

## **Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

## **Sonia LeBel**

Québec, novembre 2025

## **Madame Sonia LeBel**

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Ce rapport annuel couvre l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

## **Katia Kadri, T.M.**

Montréal, novembre 2025

## **Madame Mélanie Hillinger**

Présidente  
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec. Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

## **Katia Kadri, T.M.**

Montréal, novembre 2025

02

GOUVERNANCE



# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Katia Kadri, T.M.

Cette année a été marquée par un moment charnière pour l'Ordre : le changement de présidence. Ce fut pour moi une période d'apprentissage, qui m'a permis de mieux saisir les responsabilités liées à la gouvernance et de renforcer mes compétences, toujours avec la volonté profonde de représenter l'Ordre avec rigueur et engagement.

L'Ordre a entamé plusieurs démarches sur différents chantiers qui seront décrits ci-bas. Depuis le début de mon mandat, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour encadrer le recours au personnel non qualifié dans les laboratoires. L'Ordre a d'ailleurs fait plusieurs représentations dans les médias afin de diffuser des positions et des informations en lien avec la protection du public.

## ÉLARGISSEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'Ordre a maintenu sa collaboration au grand chantier sur l'élargissement des pratiques professionnelles découlant du Plan Santé.

En collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, l'Ordre a été mis à contribution sur le projet de création du titre d'emploi de phlébotomiste. L'Ordre a fait part de ses réflexions sur la possibilité d'élargir l'activité de prélèvement veineux en dehors du champ d'exercice des professionnels ayant en partage cette activité ou à d'autres professionnels de la santé afin de garantir un service de qualité et sécuritaire pour les patients. L'Ordre croit fermement qu'un jugement professionnel, lequel est nécessaire à la réalisation du prélèvement veineux, englobe une compétence complexe combinant expertise technique, discernement éthique et évaluation continue de la situation. Cela étant essentiel pour garantir des décisions éclairées et adaptées à divers contextes professionnels, l'Ordre est d'avis que, dans ce cadre, l'activité de prélèvement veineux doit rester une activité effectuée par des professionnels au sens du Code des professions.

De plus, l'Ordre a fait part de ses inquiétudes en lien avec la création de ce titre d'emploi quant à la trajectoire de soins et à l'inévitable augmentation des échantillons envoyés dans les laboratoires alors qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre.

## MODERNISATION DU CODE DES PROFESSIONS

L'Ordre a pris part aux diverses consultations visant à moderniser le système professionnel, entre autres, en lien avec l'allègement du traitement des demandes réglementaires. L'objectif est de réduire les délais de traitement au sein de l'Office, de fournir des outils adéquats aux ordres professionnels, de miser sur leur autonomie et de revoir les processus et niveaux d'approbation pour en faciliter le traitement.

Le chantier sur la composition des conseils d'administration et celui sur la définition que devrait prendre la protection du public ont également été des dossiers sur lequel l'Ordre

et les autres ordres professionnels ont collaboré avec le Conseil interprofessionnel du Québec.

## PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET ENCADREMENT DU PERSONNEL DE LABORATOIRE

L'un des défis majeurs auquel nous faisons face actuellement est la pénurie de main-d'œuvre dans les laboratoires. Toutefois, cette réalité ne doit en aucun cas justifier une diminution des exigences en matière de formation. La rareté du personnel ne peut devenir un compromis à l'excellence ni à la rigueur des standards de compétence.

Les compétences professionnelles demeurent essentielles pour garantir la qualité des services rendus par les technologistes médicaux afin d'assurer la sécurité des patients et la protection du public. Abaisser les normes pourrait entraîner des pratiques inadéquates, voire risquées.

La compétence renforce également la confiance du public envers la profession. La crédibilité et la réputation de notre profession reposent sur la capacité de ses membres à exercer avec rigueur, professionnalisme et intégrité.

C'est précisément cette compétence, alliée à une éthique irréprochable, qui fait rayonner la profession et en accroît l'attractivité auprès de la relève. En maintenant ces standards, vous, technologistes médicaux, contribuez activement au développement et à la reconnaissance de votre profession.

Cette vigilance quant à l'importance des compétences se reflète également dans vos préoccupations : vous avez été nombreux à interroger l'Ordre au sujet de la présence de personnel non qualifié dans les laboratoires du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Vos dénonciations, combinées avec l'angle de la compétence, ont façonné les solutions proposées par l'Ordre lors de ren-

contres ou de groupes de travail avec les différents ministères gouvernementaux et avec ses partenaires.

Ces pistes de solutions ont pour objectif de former la main-d'œuvre déjà présente dans les laboratoires afin de s'assurer de leurs compétences et du respect des normes élevées de la pratique pour prévenir le risque de pratiques inappropriées, dangereuses et hautement préjudiciables pour le patient ou la patiente.

- 1) Former les techniciens et techniciennes de classe B (titre d'emploi 3224) du RSSS pour qu'ils puissent acquérir des compétences uniformes et qu'ils deviennent des assistants et assistantes techniques de laboratoire (titre d'emploi 3205) fiables pour les technologistes médicaux (AEC Assistant en laboratoire médical)
- 2) Former les techniciens et techniciennes de laboratoire diplômés à l'étranger aux techniques d'analyses biomédicales québécoises (AEC Intégration à la profession de technologue médical)
- 3) Former la relève en suscitant l'intérêt à s'inscrire au programme Technologie d'analyses biomédicales grâce à la campagne publicitaire *Opération Labo*.

Les professions qui jouent un rôle essentiel, notamment dans le domaine de la santé, bénéficient généralement d'une notoriété plus grande lorsqu'elles sont bien comprises. C'est pourquoi le moment est venu de nous mobiliser, de sortir de l'ombre et de valoriser notre rôle. Il faut faire connaître l'importance des analyses de laboratoire, qui soutiennent près de 85 % des diagnostics médicaux. Les technologistes médicaux sont un maillon indispensable du continuum de soins aux patients.

## MÉMOIRE SUR LES ACTIVITÉS RÉSERVÉES

En mai 2023, l'Ordre a déposé auprès de l'Office des professions du Québec un mémoire

intitulé *Demande de modernisation des activités réservées aux technologistes médicaux*. Depuis, à chacune des rencontres tenues avec des représentants du gouvernement ou de l'Office, l'Ordre réitère avec insistance les demandes formulées dans ce mémoire. Il y rappelle l'importance cruciale d'une reconnaissance adéquate des responsabilités assumées par les technologistes médicaux, en soulignant que toute déficience dans l'exécution d'une analyse biomédicale peut avoir de graves répercussions : diagnostic erroné ou retardé, traitement inapproprié, examens redondants, interventions inutiles ou consultations superflues.

Ces démarches soutenues témoignent de la volonté de l'Ordre de faire évoluer le cadre professionnel afin d'assurer une meilleure protection du public et une reconnaissance juste de l'expertise des technologistes médicaux.

## PROMOUVOIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE AU PROGRAMME DE TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB)

L'Ordre a tenu une rencontre avec le ministère de l'Enseignement supérieur, qui a manifesté sa volonté de collaborer étroitement avec l'OPTMQ afin d'identifier des solutions concrètes visant à prévenir l'abandon scolaire et à favoriser la réussite des étudiants inscrits au programme de Technologie d'analyses biomédicales. D'autres échanges sont prévus afin de poursuivre cette collaboration, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements à venir.

## TOURNÉE DE LA PRÉSIDENTE

Tout au long de l'année, en collaboration avec la directrice générale, j'ai eu le privilège d'aller à la rencontre de technologistes médicaux dans le cadre de la tournée de la présidence. Ces échanges en personne ont été extrêmement enrichissants. Plusieurs d'entre eux m'ont confié avoir ressenti une certaine surprise, voire une appréhension, à l'idée de

rencontrer la présidente de l'Ordre. Pourtant, ces dialogues ont donné lieu à une meilleure compréhension mutuelle, à l'émergence d'idées nouvelles et, dans certains cas, à des projets concrets.

J'ai été profondément touchée par la chaleur de l'accueil qui m'a été réservé et la générosité des partages reçus. J'ai été témoin de la passion qui anime les technologistes médicaux, peu importe le milieu de pratique – que ce soit au cœur des grands centres ou dans des régions plus éloignées. Leur expertise et leur résilience sont remarquables et méritent d'être reconnues.

Je souhaite poursuivre cette tournée au cours de la prochaine année. J'invite les technologistes médicaux à venir échanger avec moi : chaque conversation représente une occasion précieuse d'écouter, d'apprendre et d'agir.

## RELATIONS MÉDIAS, INTERPROFESSIONNELLES ET DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS

Je suis animée par la volonté de développer des collaborations solides et des partenariats durables afin de positionner l'OPTMQ comme un acteur clé au sein de notre écosystème professionnel. Je m'emploie à saisir chaque occasion pour faire rayonner l'Ordre et sensibiliser les parties prenantes ainsi que le grand public aux réalités et aux enjeux de notre profession.

Par ailleurs, l'Ordre a mis en œuvre une stratégie en affaires publiques et en relations de presse visant à sensibiliser les élus, les médias et le grand public à l'importance cruciale de la profession de technologiste médical, ainsi qu'aux risques liés à un encadrement insuffisant. Cette démarche s'est appuyée notamment sur le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, de même que sur la Semaine nationale du laboratoire médical 2024, afin de mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les technologistes médicaux au sein du système de santé. À

cet égard, des articles sont parus dans [La Presse](#), [Le Devoir](#) et [L'Actualité](#).

## L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

Parmi les priorités que j'ai identifiées dans le cadre de mon mandat à la présidence, deux chantiers se démarquent comme étant particulièrement stratégiques. Le premier concerne l'intelligence artificielle, un sujet incontournable dans le contexte technologique actuel. Les technologistes médicaux sont de plus en plus sollicités pour intégrer ces outils décisionnels dans leur pratique quotidienne. Toutefois, ces technologies ne doivent en aucun cas se substituer au jugement professionnel. L'Ordre souhaite ainsi développer des guides et des formations visant à accompagner les technologistes médicaux dans une utilisation judicieuse, éthique et prudente de ces outils. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs déjà manifesté leur intérêt à participer activement à ces travaux.

Le second chantier découle des observations faites lors de la tournée de la présidence, au cours de laquelle il a été constaté que de nombreux technologistes médicaux exercent des activités de laboratoire spécialisées. Il devient évident que, dans un avenir rapproché, les technologistes médicaux seront appelés à développer des compétences équivalentes à celles d'une spécialisation. Au-delà de la cytologie et de la cytogénétique, d'autres domaines spécialisés sont déjà bien établis dans les laboratoires, tels que la thérapie cellulaire, la fertilité, l'hématologie spécialisée, la biochimie spécialisée, l'immunologie et l'immunothérapie, entre autres.

Dans cette perspective, il sera pertinent pour l'Ordre de réfléchir aux moyens d'accompagner les technologistes médicaux dans le développement, le maintien et la reconnaissance de ces compétences spécialisées au sein du système professionnel. Ces deux axes représentent des défis stimulants qui seront pleinement intégrés aux priorités du mandat en cours.

## CONCLUSION

Je souhaite remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration de l'OPT-MQ pour leur appui bienveillant durant mes premiers mois en poste. Leur professionnalisme et leur sens du devoir font du CA un espace d'échanges rigoureux, productifs et inspirants.

Je tiens à souligner le travail remarquable de l'équipe permanente de l'Ordre. Petite par sa taille, mais immense par son efficacité et son dévouement, elle constitue une véritable force vive pour notre organisation. Grâce à elle, l'Ordre continue de remplir son mandat de protection du public avec crédibilité, rigueur, et humanité. Finalement, je tiens à remercier la direction générale pour son entière disponibilité à travers le précieux partage du savoir sur la gouvernance et sa solide connaissance sur les chantiers de l'Ordre.

Merci à vous toutes et tous pour votre engagement indéfectible. Ensemble, poursuivons notre mission avec fierté, en valorisant notre profession et en contribuant activement à un système de santé de qualité, sécuritaire et accessible pour la population.

Avec toute ma reconnaissance,



Katia Kadri, T.M.  
Présidente





# MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Caroline Scherer, avocate, MBA

L'année 2024-2025 a été marquée par trois axes stratégiques majeurs : la poursuite de la transformation numérique, l'optimisation des processus et la valorisation de la profession de technologiste médical, ainsi que le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté.

## PROMOTION DE LA PROFESSION : UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE CIBLÉE ET PERFORMANTE

Pour une deuxième année consécutive, l'OPTMQ, en collaboration avec les 11 cégeps offrant le programme de Technologie d'analyses biomédicales (TAB), a déployé une campagne numérique d'envergure visant à encourager les inscriptions au programme de Technologie d'analyses biomédicales (TAB) et à accroître la notoriété de la profession de technologiste médical.

Diffusée sur Facebook, Instagram et TikTok, la campagne Opération Labo a permis de rejoindre un large public, principalement composé de jeunes. Elle a généré un haut taux d'engagement sur l'ensemble des plateformes, traduisant un intérêt marqué pour la profession. Les résultats ont été concrets : des centaines de milliers d'impressions, plusieurs milliers de visites sur le site Web de la campagne et un taux considérable de conversions vers les pages des établissements d'enseignement.

Cette initiative témoigne de l'efficacité des stratégies numériques ciblées pour promouvoir les carrières en santé auprès des nouvelles générations.

### « AU CŒUR DU DIAGNOSTIC », INFOGRAPHIES ÉDUCATIVES

Une série de sept infographies éducatives a été élaborée afin de mettre en lumière le rôle central des technologistes médicaux dans le processus diagnostique et la prise en charge des patients. Chaque visuel présente une situation clinique concrète – telle qu'une infection urinaire, une ITS, une biopsie mammaire ou une amniocentèse – et met en valeur l'expertise essentielle exercée en coulisses par ces professionnels de la santé.

Grâce à une approche claire et vulgarisée, la série rend hommage à leur contribution souvent invisible, mais vitale, à notre système de santé. Publiées sur Facebook et Instagram, ces infographies ont généré plus de 77 000 vues, dont 70 % proviennent de personnes non abonnées à notre page, preuve de leur large portée auprès du grand public. Cette action de communication a donc non seulement sensibilisé la population, mais aussi renforcé la reconnaissance de la profession de technologiste médical.

### SEMAINE NATIONALE DU LABORATOIRE MÉDICAL 2024

La Semaine nationale du laboratoire médical 2024 a été l'occasion de souligner l'importante contribution des technologistes médicaux œuvrant dans tous les laboratoires biomédicaux du Québec. Cet événement a mis en lumière le rôle crucial de ces professionnels dans le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies, ainsi que dans la recherche biomédicale. Pour marquer cette célébration, des affiches promotionnelles ont été spécialement conçues, imprimées et distribuées à plus d'une centaine de laboratoires publics dans la province.

La Semaine nationale du laboratoire médical s'est clôturée par la publication d'un article de *La Presse Canadienne* mettant en lumière le rôle crucial des technologistes médicaux dans le diagnostic et le traitement des patients, tout en abordant la question brûlante de la pénurie. Loan Luu, T.M., B. Sc.,

présidente de l'OPTMQ, en était l'interlocutrice principale, analysant la situation actuelle dans les laboratoires.

### MOIS DE RECONNAISSANCE DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX : UNE PREMIÈRE ÉDITION PORTEUSE DE SENS

En décembre 2024, l'Ordre a lancé avec succès la première édition du *Mois de reconnaissance des technologistes médicaux*, une initiative destinée à souligner la contribution remarquable de ses membres à la qualité et à la performance du système de santé.

Ce mois de reconnaissance a été marqué par plusieurs initiatives phares. D'abord, les membres ayant cumulé de 5 à 50 années d'adhésion ont été honorés dans le cadre de la célébration des jubilaires, soulignant leur fidélité et leur engagement envers la profession. Par ailleurs, la valorisation du rôle des technologistes médicaux s'est traduite par la diffusion de témoignages, de vidéos et d'entrevues sur les réseaux sociaux, mettant en lumière leur expertise et leur contribution essentielle au système de santé.

Cette première édition a permis de souligner l'engagement, la passion et la résilience des technologistes médicaux, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance. Fort de cette réussite, l'Ordre se tourne déjà vers la prochaine édition avec enthousiasme.

### D'IMPORTANTES ÉTAPES FRANCHIES DANS LA MODERNISATION DE NOS PRATIQUES DE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre a entamé un vaste chantier de modernisation de sa gestion électronique des documents, et ce, avec l'accompagnement d'une firme ayant une expertise de pointe dans le domaine. Au cours de la dernière année, l'Ordre a consenti d'importantes heures à organiser les documents sur support informatique de manière cohérente et structurée, conformément au plan de classification élaboré par la firme et selon des droits d'accès établis. Il faut absolument souligner la contribution de toute l'équipe pour leur dévouement inestimable dans ce projet! La prochaine étape sera de numériser les dossiers des membres, actuels et passés,

en format papier, de même que l'ensemble des documents en format papier détenu par l'Ordre qui, au cours de son existence, ont été jugés comme étant des documents de références importants à conserver.

## REFONTE DES POLITIQUES ET PROCÉDURES

Une refonte importante de nos politiques et procédures s'est amorcée il y a deux ans. Plusieurs mises à jour ont été réalisées, mais le travail doit se poursuivre encore pour l'année qui vient. Ces politiques doivent permettre de refléter nos valeurs actuelles, nos règles et le respect des lois qui nous encadrent. À cet égard, je vous invite à prendre connaissance des diverses politiques qui ont été adoptées cette année en consultant le tableau de la page 23.

Par ailleurs, l'Ordre a revu son organigramme pour permettre une meilleure visualisation hiérarchique et fonctionnelle entre les différents services de la structure administrative, mais également de la structure politique avec le conseil d'administration et ses divers comités.

## DES AJUSTEMENTS STRATÉGIQUES POUR UNE INSPECTION PROFESSIONNELLE PLUS EFFICACE

Au cours de l'année 2024-2025, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a apporté plusieurs améliorations et ajustements à son processus d'inspection générale. Ces bonifica-

tions ont notamment touché le questionnaire d'autoévaluation ainsi que la programmation du portail. À la suite de l'expérimentation du processus à grande échelle dans le cadre d'un programme complet, de la gestion de diverses situations et de l'analyse des commentaires reçus de la part des membres, le CIP a jugé nécessaire de procéder à ces ajustements.

En ce qui concerne les inspections axées sur la compétence, de nouveaux outils et gabarits ont été conçus afin de soutenir efficacement la réalisation de cette composante. Finalement, le CIP s'est doté d'un formulaire de sélection de ses membres, ainsi que d'un plan structuré de formation et d'intégration.

## OPTIMISATION DES PROCESSUS ET RÉALISATIONS CLÉS EN MATIÈRE D'ADMISSION

Au cours de l'année 2024-2025, plusieurs dossiers stratégiques liés à l'admission ont été menés à terme avec rigueur et efficacité. La période de renouvellement, l'inscription des diplômés ainsi que l'enregistrement au registre étudiant se sont déroulés dans des conditions optimales, grâce à des processus bien encadrés.

Le déploiement du projet d'AEC au Cégep de Rosemont et au Cégep de Sainte-Foy a été soutenu par une planification ciblée et des rencontres bihebdomadaires. En parallèle, les travaux préparatoires à la révision de l'entente

## NOS ACTIVITÉS EN CHIFFRES

<b>1 924</b>	inscriptions aux 158 conférences Web disponibles sur le Portail OPTMQ dans la section de la formation continue Formaline	<b>416</b>	réponses à des appels et courriels concernant des questions sur les normes de pratique	<b>773</b>	questionnaires d'autoévaluation remplis par les membres au cours de 2024-2025
<b>215</b>	visites individuelles réalisées par les inspecteurs de l'Ordre	<b>0</b>	signalement reçu par le Bureau du syndic	<b>2</b>	enquêtes ayant mené à des engagements volontaires de membres
<b>0</b>	enquête où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline et où l'intimé a reconnu sa culpabilité	<b>55</b>	enquêtes où il n'y avait pas matière à porter plainte ou pour motifs autres	<b>6</b>	demandedes d'enquêtes pour exercice illégal et usurpation de titre

ARM ont été amorcés, avec une identification claire des enjeux à traiter.

Le dépôt d'une demande de subvention PARC a été réalisé avec succès, permettant l'obtention d'un financement essentiel au soutien de l'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation des demandes de reconnaissance d'équivalence.

### ACTUALISATION DES GUIDES DE PRATIQUE : UNE DÉMARCHE RIGOUREUSE ET COLLABORATIVE

Au cours de l'année, le comité des normes a amorcé la révision de plusieurs guides professionnels de l'Ordre, notamment le *Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale*, le *Guide d'hémostase* ainsi que le *Guide d'hématologie*. Cette dernière révision, réalisée en collaboration avec des spécialistes du domaine, nécessite une refonte complète afin d'assurer la cohérence, l'actualité et l'harmonisation des pratiques en laboratoire. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte où plusieurs documents de référence ont été mis à jour depuis la publication des guides de l'Ordre, notamment les normes ISO, les normes du CLSI, ainsi que d'autres lois, règlements et publications scientifiques. Des experts externes, dont des biochimistes cliniques membres de la Société québécoise de biologie clinique, ont été sollicités pour contribuer à ces travaux.

Parallèlement, des recherches documentaires ont été menées pour assurer l'harmonisation entre les normes de la pratique, les guides existants et les références actualisées. Un tableau de compilation des sources utilisées pour la révision est également en cours d'élaboration, et tout changement substantiel identifié entraînera une révision complète du guide concerné.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts de soutien aux pratiques professionnelles par un service d'accompagnement continu offert aux membres et par sa participation à la révision scientifique de documents normatifs du CLSI, contribuant ainsi à l'évolution des standards internationaux en biologie médicale.

### DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE DE

### FORMATION CONTINUE ADAPTÉE AUX EXIGENCES DE LA PRATIQUE

Le comité du développement professionnel a poursuivi ses efforts pour soutenir le maintien et l'actualisation des compétences des technologues médicaux, conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire*. Afin de mieux répondre aux besoins des membres, le comité a adapté les modalités de l'offre de formation, en maintenant une formule virtuelle accessible tout en diversifiant les formats. En 2024, l'Ordre a ainsi bonifié son programme avec une journée scientifique, deux matinées scientifiques, ainsi que deux formations pratiques en présentiel portant sur les liquides biologiques et les méthodes d'analyse en médecine transfusionnelle. De plus, une formation obligatoire intitulée « Le système professionnel et les obligations déontologiques », animée par Me Anthony Battah, a été mise en ligne en octobre 2024.

Le comité a également soutenu le déploiement du Passeport de formation continue, une initiative visant à encourager l'implication des employeurs dans la formation de leur personnel. Par ailleurs, l'Ordre a poursuivi la promotion de sa plateforme de formation en prélèvements, accessible non seulement aux membres, mais aussi aux établissements d'enseignement et aux professionnels de la santé issus de disciplines connexes.

Enfin, le congrès annuel de l'Ordre, tenu les 13 et 14 septembre 2024 au Sheraton Laval, s'est déroulé sous le thème « Innovation et excellence : naviguer vers l'avenir des laboratoires médicaux ». L'événement a proposé une programmation riche en conférences, permettant aux participants et aux participantes d'accumuler des heures de formation continue tout en explorant les nouvelles technologies, les pratiques émergentes et les enjeux interprofessionnels du secteur.

### CONCLUSION

Chaque année, l'Ordre sollicite la participation de membres souhaitant s'engager activement au sein de ses différents comités. Leur implication est précieuse, tout comme l'expertise qu'ils mettent généreusement au service de leur profession.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers les

membres qui, en 2024-2025, ont répondu à l'appel : près de 30 technologistes médicaux ont contribué aux travaux et aux initiatives de l'Ordre. Leur engagement joue un rôle essentiel dans la réalisation de notre mission de protection du public.

Nous encourageons tous les membres intéressés à s'impliquer dans la vie de leur ordre professionnel. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons parmi nos collaborateurs engagés.

Par ailleurs, je souhaite souligner le départ à la retraite, en janvier 2025, de Mamour Diouf, T.M., coordonnateur au développement professionnel, après plus de 15 années de loyaux services au sein de l'Ordre. Porté par une bonne humeur contagieuse et un optimisme inspirant, il a grandement contribué au rayonnement de la profession de technologiste médical, notamment par l'organisation de nombreux congrès mémorables et la mise en œuvre de programmes de formation de grande qualité. Je tiens à lui adresser mes plus sincères remerciements pour son engagement exemplaire envers le développement professionnel des membres et pour sa contribution précieuse à la mission de l'Ordre.

Enfin, la réalisation de l'ensemble des activités de l'Ordre ne serait possible sans l'apport essentiel du personnel du siège social. Je me

considère privilégiée de pouvoir compter sur une équipe soudée, dynamique, engagée et hautement compétente, dont le professionnalisme et le dévouement envers la mission de l'Ordre sont exemplaires.

Je tiens à remercier sincèrement les membres de cette équipe pour leur confiance, leur collaboration constante et harmonieuse, ainsi que pour leur remarquable capacité à innover, à s'adapter aux défis et à faire évoluer nos pratiques avec efficacité et rigueur. Leur esprit d'équipe et leur performance collective sont au cœur de nos réussites.

En conclusion, je remercie la présidente, madame Katia Kadri, T.M., et les membres du conseil d'administration, pour la confiance qu'ils manifestent à mon égard et pour leur engagement à poursuivre la mission de protection du public de l'Ordre.



Caroline Scherer, avocate, MBA  
Directrice générale et secrétaire





# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM, TITRE	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	DÉBUT DU MANDAT	PARTICIPATION CA ET CE		AUTRE MANDAT	RÉMUNÉRATION
<b>Linda Parenteau</b> , T.M. administratrice	Outaouais	nommée	février 2024	9/11	S.O	Comité de gouvernance	1 770,78 \$
<b>Marie-Reine Kouzaili</b> , T.M. administratrice	Montréal	élue	juin 2024	10/11	S.O	Comité d'audit	1 282,75 \$
<b>Loan Luu</b> , T.M., B.Sc, présidente <small>jusqu'au 14 juin 2024</small>	Montréal	élue	novembre 2020	1/2	5/5		12 102,09 \$
<b>Maxime Daoust</b> , T.M. trésorier	Laval, Lanaudière, Laurentides	élu	juin 2022	8/11	12/15	Comité d'audit	1 533,72 \$
<b>Suzanne Deschênes Dion</b> , F.T.M. administratrice	Montréal	élue	juin 2024	11/11	15/15	Comité de gouvernance	2 624,80 \$
<b>Stéphane Lemire</b> , T.M. administrateur	Mauricie, Centre-du-Québec	nommé	décembre 2024	5/5	S.O	Comité de gouvernance	2 485,41 \$
<b>Isabelle Fortin</b> , T.M. administratrice	Saguenay— Lac-Saint-Jean	élue	juin 2024	10/11	S.O	Comité de gouvernance	1 376,90 \$
<b>Sylvain Picard</b> , F.T.M. administrateur	La Capitale-Natio- nale, Chaudière-App- palaches	nommé	décembre 2024	4/5	S.O	Comité d'audit	348,57\$
<b>Bruno Houde</b> , T.M. vice-président	Estrie	élu	juin 2022	11/11	14/15	Comité d'audit	2 781,64 \$
<b>Nathalie Laflamme</b> , T.M. administratrice	Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	élue	juin 2024	10/11	S.O	Comité des ressources humaines	2 311,05 \$
<b>Katia Kadri</b> , T.M., présidente <small>depuis le 15 juin 2024</small> administratrice	Montréal	élue	juin 2024	11/11	12/15	Comité de gouvernance	33 834,41 \$ 1 847,46 \$
<b>Doris Masson</b> , T.M. administratrice	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord,Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine	élue	juin 2022	10/11	S.O	Comité des ressources humaines	2 433,05 \$
<b>Nancy Girard</b> ,T.M. administratrice <small>Démission 4 juillet 2024</small>	Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	élue	juin 2022	1/2	S.O	Comité de gouvernance	488,00 \$

Le conseil d'administration se compose de 15 administrateurs et administratrices dont 11 technologues médicaux élus ou nommés.

## ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC (OPQ) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

NOM, TITRE	DÉBUT DU MANDAT	PARTICIPATION CA ET CE		AUTRE MANDAT
Pierre Brazé, administrateur	juin 2024	8/10	S.O	Comité d'audit
Philippe Lévesque-Groleau, CRHA, administrateur	juin 2023	11/11	4/4	Comité des ressources humaines
Gervais Morissette, administrateur jusqu'au 10 février 2025	novembre 2020	6/8	11/11	Comité de gouvernance
John Poliquin, administrateur jusqu'au 14 juin 2024	novembre 2020	1/2	S.O	
Brigitte Carrière, B.A.A, M.B.A., CRHA, administratrice	juin 2023	11/11	S.O	Comité des ressources humaines

En 2024, l'assemblée générale annuelle a eu lieu le 16 novembre 2024, en mode virtuel.

En 2025, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 8 novembre 2025, en mode virtuel.

## ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES EN POSTE AU 31 MARS 2025

<b>15</b> Administrateurs en poste (au total)	<b>8</b> Femmes (a. 78.1)	<b>0</b> Poste d'administrateur vacant
<b>7</b> Hommes (a. 78.1)	<b>1</b> Âgé de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination (a. 77.1)	
<b>2</b> Appartenant à une communauté ethnoculturelle (a. 78.1)	<b>13</b> N'appartenant pas à une communauté ethnoculturelle (a. 78.1)	
<b>4</b> Nommés par l'Office des professions (a. 78)	<b>11</b> Élus ou nommés parmi les membres de l'Ordre	
<b>14</b> Âgés de plus de 35 ans au moment de leur plus récente élection ou nomination (a. 77.1)		

## RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET ADMINISTRATRICES ÉLUES

Les administrateurs élus, autres que la présidente, qui participent à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle ils doivent participer, à une assemblée générale des membres, ou qui assistent à une formation concernant l'exercice de leurs fonctions ont droit à un jeton de présence. L'Ordre rembourse à l'employeur d'un administrateur élue ou d'une administratrice élue le salaire de cette personne lorsque celle-ci est libérée avec solde de ses fonctions pour participer à une réunion du conseil d'administration, de l'un des comités constitués par le conseil d'administration, à toute autre réunion d'un comité à laquelle elle est tenue d'assister, à une assemblée générale des membres, ou lorsqu'elle assiste à une formation concernant l'exercice de ses fonctions. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.

JETONS DE PRÉSENCE	VALEUR
Réunion < à 3 h 30	122,00 \$
Réunion > à 3 h 30	244,00 \$

## FORMATION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES RELATIVE À LEURS FONCTIONS

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS ET D'ADMINISTRATRICES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	15	0
Égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	15	0
Gouvernance et éthique au sein des ordres professionnels	15	0
Rôle d'un conseil d'administration	15	0

## **TITULAIRE DE LA PRÉSIDENCE DE L'ORDRE**

Les administratrices et administrateurs élus élisent par suffrage la présidente ou le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant ou de la présidente sortante, lors de la séance du conseil d'administration suivant l'élection des administrateurs.

Madame Loan Luu, T.M., qui a été élue présidente le 14 novembre 2020 lors d'une élection au suffrage des membres du conseil d'administration a terminé son mandat de présidente le 14 juin 2024. Elle avait alors une rémunération globale de 44,33 \$/h, travaillant en moyenne 21 heures par semaine pour l'Ordre.

Madame Katia Kadri, T.M., a été élue présidente le 15 juin 2024 lors d'une élection au suffrage des membres du conseil d'administration. Elle exerce actuellement son premier mandat, avec une rémunération globale de 44,33 \$/h, travaillant en moyenne 21 heures par semaine pour l'Ordre.

## **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES ET DES MEMBRES DE COMITÉS**

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements d'administrateurs ou de membres de comités relativement au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec*.

*Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec* a été adopté le 22 octobre 2020.

## **DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT DE L'ORDRE**

Caroline Scherer, avocate, MBA, directrice générale, secrétaire et responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels est entrée en fonction le 28 mai 2018. Elle reçoit un salaire annuel de 130 421 \$ ainsi qu'une contribution de 7,5 % de son salaire à son fonds de pension et les frais d'utilisation d'un téléphone cellulaire.

# RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE

**11**

Le CA a tenu six réunions ordinaires, deux réunions par courrier électronique et trois réunions extraordinaires.

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment les suivantes :

## LÉGISLATION, POLITIQUE, POSITION ET PARTENARIAT

- Nomination de membres aux différents comités et aux fonctions de l'Ordre.

## GOUVERNANCE

- Adoption du rapport annuel 2023-2024.
- Adoption du plan d'action 2024-2025.
- Adoption du Manuel des employés.
- Adoption de Lignes directrices à l'intention du personnel, des membres du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre concernant la déclaration de reconnaissance des Premières Nations.
- Appui de la lettre adressée à la ministre LeBel, afin de considérer l'actualisation des recommandations et les appels à l'action du rapport Viens, relativement à l'amélioration de la qualité des services et de l'équité pour les Premières Nations et Inuit.
- Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC).
- Adoption d'une procédure pour clarifier le recours à une expertise externe au sein des trois comités de l'Ordre, soit le comité RH, le comité de gouvernance et le comité d'audit.
- Adoption d'un plan d'amélioration de la performance du conseil d'administration, des

administrateurs et administratrices et de la présidente.

- Partenariat entre l'OPTMQ et la Coalition Priorité Cancer au Québec.

## NOMINATIONS

Nomination des représentants au Conseil interprofessionnel du Québec.

## FINANCES

- Adoption du budget 2024-2025.
- Adoption du budget préliminaire 2025-2026.
- Adoption de la hausse de la cotisation annuelle 2025-2026 de 40 \$ pour un montant total de 446,55 \$.
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2024.
- Octroi d'un mandat à la Financière Banque Nationale comme gestionnaire de fonds.

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Reconnaissance de l'AEC « Intégration à la profession de technologiste médical » du Cégep de Rosemont comme formation d'appoint attestant que les compétences acquises par la personne titulaire de cette formation d'appoint sont équivalentes à celles acquises par la personne titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis.
- Mise à jour de la liste de médicaments et substances (2024 - 3e version).
- Formation continue obligatoire à l'ensemble des membres sur le Code de déontologie de l'OPTMQ, d'une durée d'environ deux heures.

- Conformément aux articles 113 et 55 du Code des professions, limitation du droit de pratique d'une membre et imposition de cours et de stage de perfectionnement.

#### **TABLEAU DE L'ORDRE**

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables.
- Décisions concernant des demandes de permis ou de renouvellement de l'inscription au Tableau par des candidats ou candidates faisant l'objet d'un jugement criminel.

#### **COMMUNICATIONS**

- Adoption de la grille tarifaire 2025-2026, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, mais dont les montants modifiés seront applicables pour le renouvellement de la cotisation annuelle, qui a débuté le 1<sup>er</sup> février 2025.



# COMITÉ EXÉCUTIF

**Katia Kadri**, T.M.,  
présidente

**Bruno Houde**, T.M.,  
vice-président

**Maxime Daoust**, T.M.,  
trésorier

**Suzanne Deschênes Dion**,  
F.T.M.

**Gervais Morissette**, adminis-  
trateur nommé par l'Office  
des professions du Québec,  
jusqu'au 29 septembre 2024

**Philippe Lévesque-Groleau**,  
CRHA, administrateur nommé  
par l'Office des professions  
du Québec, depuis le 30 sep-  
tembre 2024

15

Le comité exécutif a tenu  
deux réunions ordinaires  
et treize réunions par  
courrier électronique.

Au cours de ces réunions, il a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

## GOUVERNANCE

- Renouvellement du régime d'assurance collective des membres du personnel.
- Gestion financière de l'Ordre.
- Nomination de membres aux différents comités sous sa responsabilité ainsi qu'aux différentes fonctions.
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

## PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET NORMES SCIENTIFIQUES

- Imposition de cours et de stages à des personnes titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice de la profession après plus de cinq ans et, si elles s'inscrivent au Tableau des membres, limitation de leur droit de pratique jusqu'à la réussite des cours et stages pour chacun des secteurs d'activité.
- Délivrance de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie.
- Octroi de dispenses partielles de formation continue conformément au Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec.
- Octroi de dispenses du cours de pharmacologie conformément au Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux.
- Décision(s) concernant les demandes de révision des candidats aux permis sur la base de l'équivalence de diplôme ou de la formation.

## Politiques et pratiques de gouvernance

NOM	DATE D'ADOPTION	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	PROCHAINE RÉVISION
Plan stratégique 2020-2025	2 octobre 2020		
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration et des membres de comités de l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec (OPTMQ)	27 octobre 2018	5 février 2022	2025
<b>Gouvernance des conseils et comités</b>			
Politique de gouvernance – Comité de gouvernance	11 septembre 2021	30 avril 2022 21 septembre 2024	2026
Politique de gouvernance – Comité des ressources humaines	30 avril 2022	22 septembre 2022 21 septembre 2024	2026
Politique d'évaluation de la performance du conseil d'administration, des comités du conseil et de la contribution des administrateurs et administratrices de l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec	10 juin 2023		2025
Politique de gouvernance – Comité d'audit	10 juin 2023		2025
Politique de travail hybride	30 septembre 2023		2025
Politique de confidentialité	17 janvier 2024		2026
Politique sur la gouvernance des renseignements personnels	23 mars 2024		2026
Procédure de gestion des incidents de confidentialité impliquant des renseignements personnels	23 mars 2024		2026
Politique de sécurité de l'information	23 mars 2024		2026
Politique de gouvernance de l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec.	23 mars 2024		2026
Manuel des employés et employées de l'Ordre	27 avril 2024		2026
Politique sur l'alcool et les drogues	27 avril 2024		2026
Politique favorisant un milieu de travail sain et sécuritaire	27 avril 2024		2026
Politique de rémunération des membres du conseil d'administration, des membres de comités et autres	15 juin 2024		2026
Politique de placement	15 juin 2024	31 octobre 2024	2026
Politique de pratique professionnelle	21 septembre 2024		2026
Politique de gouvernance du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	29 mars 2025		2027
Politique d'approvisionnement	29 mars 2025		2027
<b>Affaires du conseil d'administration</b>			
Cahier d'information à l'intention des futurs administrateurs	10 septembre 2022		2024
Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation de l'OPTMQ et Annexe 1	5 mai 2023	21 septembre 2024	Politique : 2026 Annexe 1: annuellement
Procédure – Recours à une expertise externe	21 septembre 2024		2026

# COMITÉ DE GOUVERNANCE

**Suzanne Deschênes Dion,**  
F.T.M., présidente du comité

**Isabelle Fortin,** T.M.

**Stéphane Lemire,** T.M., depuis  
le 7 décembre 2024

**Bruno Houde,** T.M., jusqu'au  
14 juin 2024

**Katia Kadri,** T.M., jusqu'au  
14 juin 2024

**Nancy Girard,** T.M., jusqu'au  
4 juillet 2024

**Gervais Morissette,** adminis-  
trateur nommé, jusqu'au 10 fé-  
vrier 2025

**Linda Parenteau,** T.M., depuis  
le 21 septembre 2024

## MANDAT

Le comité de gouvernance a pour mandat général d'effec-  
tuer en continu la vigie  
des politiques, des règles et  
des pratiques exemplaires  
de gouvernance ainsi que  
de formuler ses recomman-  
dations au conseil d'admi-  
nistration. Il veille également  
au fonctionnement et à la  
performance de celui-ci et de  
ses comités de même qu'aux  
questions d'éthique et de  
déontologie.

7

Au cours de l'exercice  
2024-2025, le comité  
a tenu sept rencontres

## AU COURS DE CES RENCONTRES, LE COMITÉ A :

- Révisé et recommandé pour adoption la politique de gou-  
vernance du comité de gouvernance.
- Analysé et recommandé pour adoption la politique de gou-  
vernance du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.
- Analysé les questionnaires d'évaluation de la performance  
du conseil d'administration, de la présidente et des administra-  
teurs et administratrices, et soumis un plan d'amélioration.
- Entamé l'analyse de la politique de gouvernance du comité  
des normes.
- Examiné le positionnement stratégique futur du comité exé-  
cutif ainsi que les règles encadrant l'utilisation de ChatGPT.
- Recommandé que la secrétaire de l'Ordre s'assure annuel-  
lement que les administrateurs et administratrices remplissent  
« l'attestation relative à l'éthique et à la déontologie » (An-  
nexes 1 et 2), conformément au Code d'éthique et de déonto-  
logie des administrateurs du conseil d'administration et des  
membres de comités de l'Ordre professionnel des technolo-  
gistes médicaux du Québec.
- Établi le plan de travail 2025-2026.

# COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

**Doris Masson**, T.M., présidente

**Brigitte Carrière**, B.A.A,  
M.B.A., CRHA, administratrice  
nommée

**Philippe Lévesque-Groleau**,  
CRHA, administrateur nommé,  
depuis le 15 juin 2024

**Nathalie Laflamme**, T.M.

**John Poliquin**, administrateur  
nommé, jusqu'au 14 juin 2024

## MANDAT

Le comité des ressources humaines a pour mandat général de voir à l'élaboration et à la mise en place de politiques humaines touchant la dotation, l'évaluation de rendement et la rémunération des cadres intermédiaires, de même que de formuler ses recommandations au conseil d'administration.

**6**

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu six rencontres

## AU COURS DE CES RENCONTRES, LE COMITÉ A :

- Évalué et recommandé le logiciel de gestion des ressources humaines Folks.
- Analysé et recommandé l'adoption du Manuel des employés, la politique de travail hybride, la politique sur l'alcool et les drogues et la politique favorisant un climat de travail sain et sécuritaire.
- Analysé et recommandé pour adoption la Politique de pratique professionnelle qui sera jointe au Manuel des employés et employées.
- Révisé et recommandé pour adoption la politique de gouvernance du comité des ressources humaines.



# COMITÉ D'AUDIT

**Maxime Daoust, T.M.,**  
président du comité

**Pierre Brazé, administrateur**  
nommé, depuis le 15 juin 2024

**Suzanne Deschênes Dion,**  
F.T.M., jusqu'au 14 juin 2024

**Bruno Houde, T.M.**

**Marie-Reine Kouzaili, T.M.,**  
depuis le 15 juin 2024

**Gervais Morissette, admi-**  
nistrateur nommé, jusqu'au  
14 juin 2024

**Sylvain Picard, F.T.M., depuis**  
le 7 décembre 2024

## MANDAT

Le comité d'audit a pour mandat général de s'intéresser à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, ainsi qu'à la mise en place des mécanismes de contrôle interne et d'un plan d'utilisation optimal des ressources. De plus, il est responsable de veiller à identifier les risques financiers et non financiers de l'Ordre, de les analyser et de proposer des actions de mitigation relatives aux risques, de même que de formuler ses recommandations au conseil d'administration.

**8**

Au cours de l'exercice  
2024-2025, le comité  
a tenu huit rencontres

## AU COURS DE CES RENCONTRES, LE COMITÉ A :

- Établi le plan de travail 2025-2026.
- Reçu la présentation de l'audit 2024-2025 de la firme Mallette
- Examiné et recommandé l'adoption du budget 2024-2025.
- Analysé et recommandé pour adoption la politique de placement.
- Révisé et recommandé la Politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation.
- Analysé et recommandé pour adoption la politique d'approvisionnement.
- Examiné les soumissionnaires et recommandé d'octroyer le mandat de gestionnaires de fonds à la Financière Banque Nationale.
- Examiné les prévisions budgétaires 2025-2026 pour émettre sa recommandation sur le montant de la cotisation annuelle 2025-2026.
- Recommandé le statu quo sur la rémunération de la présidence et des administrateurs élus 2025-2026.
- Examiné les états financiers audités au 31 mars 2024.
- Élaboré la politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation.
- Entamé la rédaction de la politique sur la rémunération des membres du CA, des membres de comités et autres.
- Entamé la rédaction de la politique de placement;
- Octroyé un mandat respectif à une firme en ressources humaines (mise à jour des règles et politiques internes en gestion des ressources humaines), à une firme de relations publiques (affaires publiques et gouvernementales) et à une firme en finance (placements financiers, appel d'offres et vigie du portefeuille) à la suite d'une délégation d'acte par le conseil d'administration.
- Reçu les recommandations de la firme Mallette émises lors de l'audit au 31 mars 2024.
- Examiné et recommandé le renouvellement du régime d'assurance collective pour 2024-2025.
- Analysé les états financiers mensuels commentés par la direction générale.

# COMITÉ DE LA FORMATION

**Sophie Allaire, T.M.**

**Patricia Tremblay**, représentante de la Fédération des cégeps

**Geneviève Ducharme**, représentante de la Fédération des cégeps

**Karine Lessard**, représentante du ministère de l'Enseignement supérieur (jusqu'au 20 septembre 2024)

**Catherine Thibault**, représentante du ministère de l'Enseignement supérieur (à partir du 13 mars 2025)

**Secrétaire : Caroline Scherer**, avocate, MBA

## MANDAT

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

**0**

Le comité de la formation n'a tenu aucune réunion en 2024-2025

## RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Diplômes donnant ouverture au permis délivré par l'Ordre :
- Diplôme d'études collégiales en technologie d'analyses biomédicales (TAB), 140.CO, nouveau programme enseigné depuis l'automne 2017.
  - AEC en technologie d'analyses biomédicales (RAC) CLA.00 pour les personnes formées à l'étranger.
  - La personne diplômée en TAB peut, par la suite, continuer ses études dans les deux programmes suivants :
    - AEC en cytotechnologie, CLA0.4
    - AEC en cytogénétique clinique, CLA0.3
  - L'Ordre n'a pas d'examen d'entrée à la profession, de sorte qu'aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

# PERSONNEL DE L'ORDRE

15

employé.es étaient à l'emploi  
de l'Ordre au 31 mars 2025

11,1

membres du personnel  
à temps complet de 35 h  
par semaine : ces personnes  
ont été rémunérées pour  
un total de 387 hrs.

## DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

**Caroline Scherer**, avocate, MBA, directrice générale, secrétaire et responsable par délégation de l'accès à l'information ou de la protection des renseignements personnels.

**Simone Chaboillez**, T.M., conseillère à la direction générale

**Diane Lapointe**, adjointe administrative à la direction

**Dylan Gagné**, technicien comptable

**Ana Jankovic**, coordonnatrice aux communications et visuel

## ADMISSION

**Darrel Pudman**, T.M., coordonnateur à l'admission

**Martine Rondeau**, agente administrative à l'admission

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

**Véronique Castonguay**, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

**Élaine Boivin**, T.M., inspectrice

**Diane Gingras**, T.M., inspectrice

**Manon Tanguay**, agente administrative à l'inspection professionnelle et au Bureau du syndic

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

**Mamour Diouf**, T.M., coordonnateur du développement professionnel (jusqu'en janvier 2025, retraite)

**Héloïse Gabriel**, agente administrative au développement professionnel

## NORMES DE LA PRATIQUE

**Étienne Boulet**, T.M., chargé de dossiers scientifiques (jusqu'en septembre 2024)

## BUREAU DU SYNDIC

**Steve Sirois**, T.M., syndic

**Marie-Josée Picard**, T.M., syndique adjointe

**Rose-Marie Moreno**, T.M., syndique adjointe

03

ADMISSION

**MEMBRES DU COMITÉ**  
**Johanne Brown Mattioli**,  
T.M., présidente (jusqu'au  
29 octobre 2024)

**Nathalie Bourque**, T.M.

**Élyse Geoffroy**, T.M.

**Sylvain Marchand**, T.M.

**Sophie Mayrand**, T.M.,  
présidente (à partir du 12 no-  
vembre 2024)

**PERSONNEL DE SOUTIEN**  
**Darrel Pudman**, T.M., coor-  
donnateur à l'admission

**Martine Rondeau**, agente  
administrative à l'admission

**MANDAT**

Le comité a pour mandat  
d'évaluer les demandes  
d'admission présentées sur  
la base d'une équivalence de  
diplôme ou de formation, ou  
conformément à l'Arrangement  
de reconnaissance mutuelle  
(ARM) avec la France. Il est  
également chargé d'examiner  
les demandes d'inscription ou  
de réinscription au Tableau  
de l'Ordre, conformément au  
*Règlement sur les stages de  
perfectionnement*, et de trans-  
mettre ses recommandations  
au comité exécutif. Au cours  
de l'année, le comité a tenu  
huit réunions.

**Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation**

DEMANDES	DIPLÔME OBTENU OU FORMATION OBTENUE		
	AU QUÉBEC *	HORS DU QUÉBEC **	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	17	1	121**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (y compris les demandes pendantes)	15	1	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (y compris les demandes pendantes)	1	0	57
Demandes refusées au cours de l'exercice (y compris les demandes pendantes)	0	0	7
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	1	0	57

\* *Inscription ou réinscription au Tableau de l'Ordre après plus de cinq ans.*

\*\* *Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu trois demandes de reconnaissance d'équivalence en vertu du Règlement sur la délivrance d'un permis de technologue médical de l'Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre conformément à l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM).*

**Exigences complémentaires imposées dans le cadre  
d'une reconnaissance partielle**

DEMANDES	DIPLÔME OBTENU OU FORMATION OBTENUE		
	AU QUÉBEC *	HORS DU QUÉBEC **	HORS DU CANADA
Un ou quelques cours	0	0	2**
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	1	0	55
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0

\* *Inscription ou réinscription au Tableau de l'Ordre après plus de cinq ans.*

\*\* *Personnes du N.-B. ayant réussi une formation canadienne équivalente, mais qui n'ont pas pu intégrer l'Ordre de leur province parce qu'elles n'ont pas réussi la certification canadienne.*

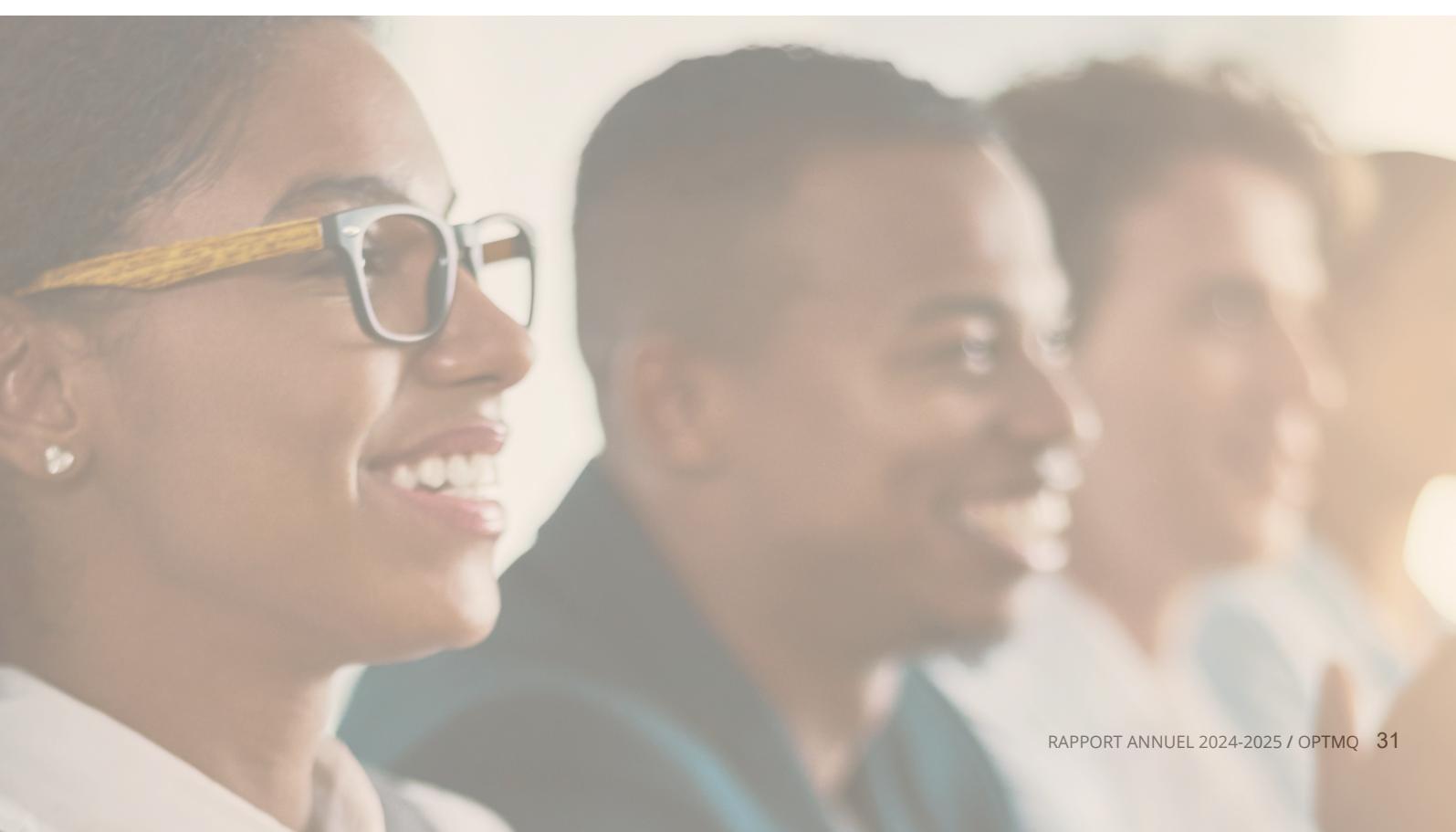
## Personnes ayant présenté une demande de révision d'une décision sur la reconnaissance des équivalences

DEMANDES	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total) *	0
Demandes de révision présentées hors délai	-
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes)	0
Maintien de la décision initiale	-
Modifiant la décision initiale	-
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu par le règlement	0
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe E de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

## Activités de formation suivies par les membres du comité d'admission au 31 mars

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux enjeux de gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des ordres professionnels	5 (en 2019)	0
Sensibilisation aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes au conseil d'administration	5 (en 2019)	0
Évaluation des qualifications professionnelles	5 (en 2019)	0
Reconnaissance d'équivalence de diplôme et de la formation, et l'appel d'une décision	5	0



## Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i> .	0	0	0	0
De permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i> .	0	0	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> .	3	3	0	0
De permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu.	0	0	0	0

## Activités relatives à la délivrance des permis

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
De demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	174	174	0	0
De demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	0	0	0	0
De demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation*	16	16	0	0
De demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec (permis sur permis)	1	1	0	0
De demandes fondées sur l'arrangement conclu par l'Ordre conformément à l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM QC-FRA)	0	0	0	0

\*Le nombre de demandes de délivrance de permis fait référence au nombre de candidats et de candidates ayant déposé une demande après avoir suivi les mesures compensatoires prescrites par l'Ordre.

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec auxquels l'Ordre a adhéré*.

## ACTIONS MENÉES EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE DIPLÔME ET DE FORMATION

Au cours de l'année, plusieurs initiatives structurantes ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès à la profession et faciliter la reconnaissance des diplômes et des formations obtenus à l'extérieur du Québec. Ces actions visent à répondre aux enjeux d'attraction, d'intégration et de qualification des professionnels formés à l'international, tout en maintenant les standards de compétence requis pour assurer la qualité des services.

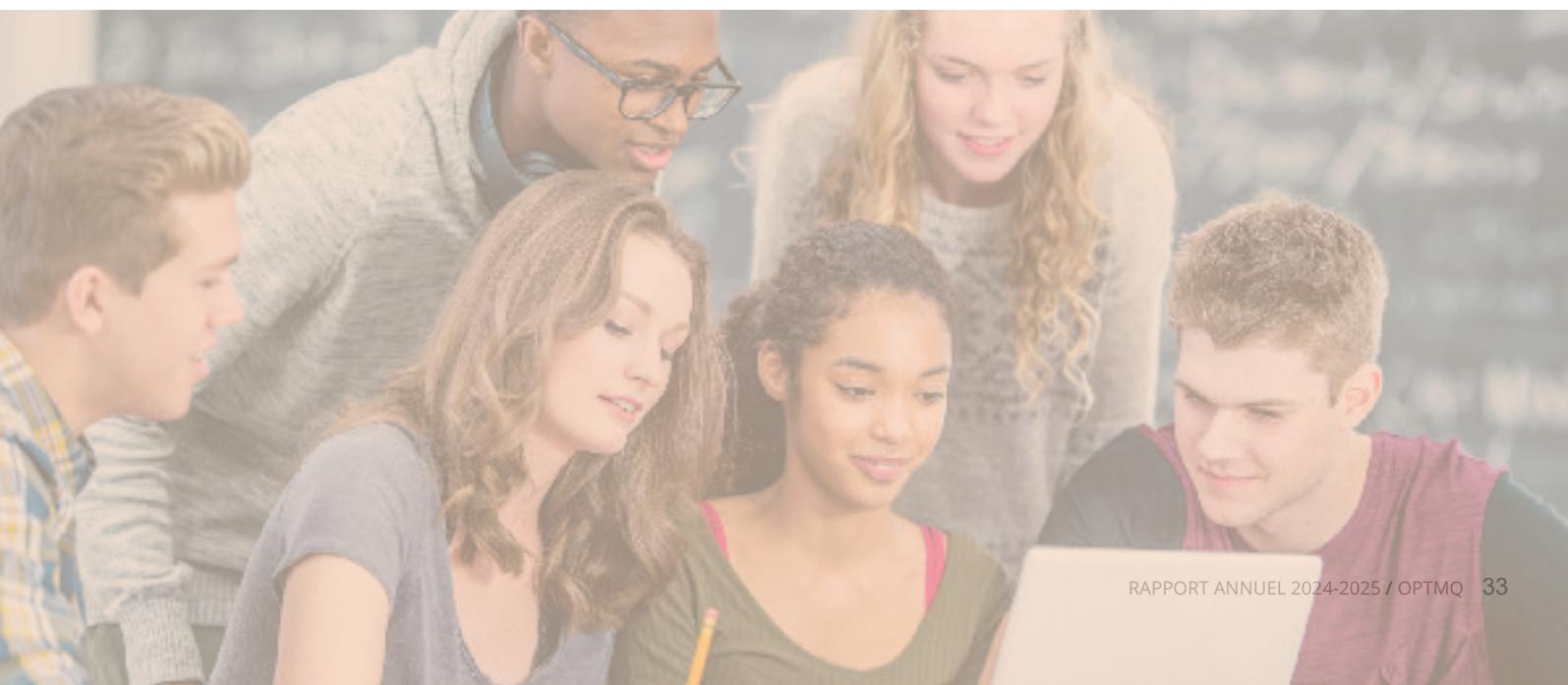
### Mise en place d'une AEC d'intégration à la profession de T.M.

En partenariat avec l'Office des professions du Québec (OPQ), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), la Fédération des cégeps (FEDE), le Cégep de Rosemont, le Cégep de Sainte-Foy, Recrutement Santé Québec (RSQ) et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), une attestation d'études collégiales (AEC) a été conçue. Cette formation vise à offrir un cheminement adapté aux personnes immigrantes formées à l'étranger, en tenant compte de leur profil et de leur expérience, pour faciliter leur intégration professionnelle

comme technologistes médicaux et technologistes médicales.

### Développement d'outils d'évaluation des compétences

Grâce à l'obtention d'une subvention, des travaux ont été amorcés pour moderniser nos outils d'évaluation des compétences. Ces outils visent à rendre le processus de reconnaissance des équivalences plus accessible, efficace et convivial pour les candidats. L'approche mise de l'avant priviliege une évaluation centrée sur les compétences réelles, dans une logique de transparence et de réduction des obstacles administratifs.



# **GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent obligatoirement à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec BENEVA. La prime annuelle par membre est de 11,45 \$. Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres, par période d'assurance.

Les étudiantes et étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts par cette assurance dans le cadre de leur stage et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.

## **Assurance responsabilité professionnelle – membres exerçant en société**

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions constituée à cette fin.

## **Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur**

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concernés par ces réclamations	0

## **INDEMNISATION**

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir, pour le compte de leurs clients ou d'autres personnes, dans l'exercice de leur profession, des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires.

04

PRATIQUE  
PROFESSIONNELLE

## MEMBRES DU COMITÉ

**Suzanne Deschênes Dion,**  
F.T.M., présidente (jusqu'au  
15 juin 2024)

**Julie Désautels, T.M.**

**Michèle Pellerin, T.M.**  
(jusqu'en octobre 2024)

**Marie-Reine Kouzaili, T.M.**  
(jusqu'au 15 juin 2024)

**Isabelle Ouellette, T.M.**

## PERSONNEL DE SOUTIEN

**Étienne Boulet, T.M., B.A.**  
(Comm.), chargé de dos-  
siers scientifiques (jusqu'au  
31 août 2024)

**Simone Chaboillez, T.M.,**  
conseillère à la direction géné-  
rale et secrétaire adjointe

**Véronique Castonguay, T.M.,**  
coordonnatrice de l'inspection  
professionnelle (soutien depuis  
le 31 août 2024)

## MANDAT

Le comité des normes de la  
pratique est chargé d'élaborer  
et de mettre à jour les normes  
de pratique, les énoncés de  
position et les guides secto-  
riels dans le but d'appuyer les  
membres dans l'atteinte et le  
maintien de la conformité dans  
l'exercice de leurs fonctions.

# NORMES DE LA PRATIQUE

## ACTIVITÉS DU COMITÉ

Au cours de l'année 2024-2025, le comité des normes de la pratique a tenu une réunion virtuelle d'une demi-journée.

Dans le contexte où de nouvelles versions de documents de référence ont été publiées depuis la parution des guides de l'OPTMQ – notamment les normes ISO, CLSI, ainsi que d'autres lois, règlements et références scientifiques – le comité a amorcé l'analyse et la révision de certains guides, en particulier le *Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale* et le *Guide d'hémostase*. La collaboration d'experts externes a été sollicitée pour ces travaux, y compris des biochimistes cliniques membres de la Société québécoise de biologie clinique.

La révision de ces guides est en cours. Par ailleurs, conformément aux procédures établies, des travaux de recherche documentaire ont été entrepris afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation entre les normes de la pratique, les différents guides ainsi que les documents de référence. Le comité a également amorcé la compléction du tableau de compilation des références servant à la révision de ces documents. Tout changement substantiel identifié au cours de ce processus entraînera une révision complète du guide concerné.

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LE GUIDE D'HÉMATOLOGIE

**Joanie Roy, T.M.**

**Chrystelle Filion, T.M.**

**Synthia Levac-Champagne, T.M.**

**Alexandra Fortin, T.M.**

**Dre Carolyne Elbaz**, hématologue-oncologue (AMHOQ)

**Dre Danièle Marceau**, hématologue-oncologue (AMHOQ)

**Marie-Chantal Larose**, biochimiste clinique (spécialiste CQ)

**Andréanne Houde**, biochimiste clinique (spécialiste CQ)

## PERSONNEL DE SOUTIEN

**Étienne Boulet**, T.M., B.A. (Comm.), chargé de dossiers scientifiques (jusqu'au 31 août 2024)

**Simone Chaboillez**, T.M., conseillère à la direction générale et secrétaire adjointe

**Véronique Castonguay**, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle (soutien depuis le 31 août 2024)

## MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

S'appuyant sur leur expertise, les membres du groupe de travail ont pour mandat de préparer une nouvelle version du guide sectoriel de l'OPTMQ relatif à l'hématologie. À partir de sources d'information fiables et reconnues, ils élaborent un outil visant à enrichir les connaissances et à améliorer les pratiques professionnelles des technologistes médicaux œuvrant dans ce domaine.

## ACTIVITÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a tenu quatre réunions

virtuelles d'une demi-journée chacune au cours de l'année. Étant donné que le guide en vigueur avait été publié en 2000, de nombreux changements substantiels ont été amorcés. La révision en cours a nécessité une refonte complète du document, afin d'assurer la cohérence, l'actualité et l'harmonisation des pratiques en laboratoire. Les travaux progressent de manière soutenue et se poursuivent activement.

## SOUTIEN AUX PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre joue un rôle clé dans l'encadrement et le soutien des pratiques professionnelles des technologistes médicaux. Ce soutien se manifeste notamment par un service continu d'accompagnement et de réponses aux membres concernant des enjeux liés à l'exercice de la profession.

Chaque semaine, plusieurs demandes sont traitées par courriel ou par téléphone. Ces demandes portent sur une variété de sujets, dont :

- Les activités professionnelles réservées aux technologistes médicaux;
- L'interprétation et l'application des normes de pratique;
- L'utilisation et la mise en œuvre des guides sectoriels publiés par l'Ordre;
- Des questions d'ordre scientifique ou technique liées à la pratique quotidienne en laboratoire.

Ce service de soutien permet non seulement de répondre aux besoins ponctuels des membres, mais également de détecter certaines tendances ou problématiques récurrentes, contribuant ainsi à l'amélioration continue des outils et ressources offerts par l'Ordre.

## ACTIVITÉS RÉALISÉES EN COURS D'ANNÉE

Au cours de l'année, plusieurs projets ont été amorcés ou poursuivis afin de soutenir l'actualisation des pratiques professionnelles et la qualité des services en biologie médicale. Voici

les principales activités en cours :  
Guides sectoriels – Élaboration et révision

- Élaboration du Guide d'hématologie – en cours;
- Révision du Guide d'hémostase – en cours;
- Révision du Guide de gestion de la qualité dans les laboratoires de biologie médicale – en cours.

L'Ordre a également collaboré à la révision scientifique de plusieurs documents normatifs publiés par le CLSI, contribuant ainsi à l'amélioration des standards internationaux en biologie médicale. Les documents révisés comprennent les suivants :

- EP47 – *Evaluation of Reagent Carryover Effects on Test Results* (1<sup>re</sup> édition)
- QMS28 – *Laboratory Safety Management* (1<sup>re</sup> édition)
- EP45 – *Implementation of Reference Intervals in the Medical Laboratory* (1<sup>re</sup> édition)
- C34 – *Sweat Testing: Specimen Collection and Quantitative Chloride Analysis* (5<sup>e</sup> édition)
- M67 – *Verification of Laboratory Automation in Microbiology* (1<sup>re</sup> édition)
- M66 – *Methods for Active Surveillance of Multidrug-Resistant Organisms* (1<sup>re</sup> édition)
- PRE02 – *Collection of Diagnostic Venous Blood Specimens* (8<sup>e</sup> édition)
- GP40 – *Preparation and Testing of Reagent Water in the Medical Laboratory* (5<sup>e</sup> édition)
- MM19 – *Establishing Molecular Testing in Medical Laboratory Environments* (2<sup>e</sup> édition)
- NBS11 – *Newborn Screening for Congenital Adrenal Hyperplasia* (1<sup>re</sup> édition)
- NBS12 – *Newborn Screening for Galactosemias* (1<sup>re</sup> édition)
- NBS13 – *Newborn Screening for Spinal Muscular Atrophy* (1<sup>re</sup> édition)
- EP21 – *Evaluation of Total Analytical Error for Quantitative Medical Laboratory Measurement Procedures* (3<sup>e</sup> édition)
- EP46 – *Determining Allowable Total Error Goals and Limits for Quantitative Medical Laboratory Measurement Procedures* (1<sup>re</sup> édition)
- AUTO14 – *Use of Two-dimensional Barcoding in Clinical and Anatomic Pathology Laboratories*
- EP31 – *Verification of Comparability of Patient Results Within One Health Care System; Approved Guideline* (2<sup>e</sup> édition)
- EP35 – *Assessment of Equivalence or Suitability of Specimen Types for Medical Laboratory Measurement Procedures* (2<sup>e</sup> édition)

Ces contributions renforcent le rayonnement de l'expertise québécoise à l'échelle internationale et soutiennent l'harmonisation des pratiques professionnelles.

## MEMBRES DU COMITÉ

**Katherine-Élisabeth Ménard**,  
T.M., secrétaire et présidente à  
partir de décembre 2024

**Diane Gingras**, T.M., présidente  
jusqu'en décembre 2024

**Élaine Boivin**, T.M.

**Nicholas Mondion**, T.M.

**Carolyn Bélieveau**, T.M.

## PERSONNEL DE SOUTIEN

**Véronique Castonguay**, T.M.,  
coordonnatrice de l'inspection  
professionnelle

**Manon Tanguay**, agente adminis-  
trative à l'inspection profes-  
sionnelle

## INSPECTRICES

**Diane Gingras**, T.M.  
**Élaine Boivin**, T.M.

## MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, suivant un programme de surveillance générale déterminé, adopté et diffusé annuellement sur le site internet de l'Ordre. Ce mécanisme de prévention est déployé dans un esprit de collaboration avec le membre afin de lui permettre de parfaire sa pratique et d'ainsi assurer la protection du public. C'est aussi un moyen privilégié de sensibiliser le technologiste médical à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

# INSPECTION PROFESSIONNELLE

**5**

Le comité d'inspection  
professionnelle a tenu  
quatre réunions virtuelles  
et une en présentiel.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ

Les activités liées à l'inspection professionnelle sont principalement axées autour du déploiement du programme annuel de surveillance générale. L'année 2024-2025 a permis au comité d'inspection professionnelle d'apporter des améliorations et des ajustements à son processus maintenant qu'un programme de surveillance générale complet a été effectué.

### Améliorations du processus d'inspection générale

Améliorations et modifications apportées à la programmation du module d'inspection après l'avoir expérimenté à grande échelle et avoir rencontré différentes situations.

Amélioration continue du questionnaire d'inspection générale afin de se recentrer sur le concept d'autoévaluation, de clarifier certaines questions et d'alléger le questionnaire.

### Mise en place d'outils pour l'inspection particulière

Élaboration de gabarits et d'outils pour les inspections portant sur la compétence. En effet, des examens écrits ciblant différents secteurs de la pratique, des questions-types pour les entrevues orales structurées et des mises en situation pratiques ont été élaborés. Puis, des gabarits de rapport d'inspection particulière et de lettre au CA ont été conçus.

## Projets pour l'année 2025-2026

Des tutoriels vidéo seront conçus pour être ajoutés aux communications envoyées aux membres. Ceux-ci auront pour but de démystifier toutes les étapes du processus d'inspection générale et ainsi, favoriser l'esprit de collaboration et diminuer le stress accompagnant la réception d'un avis d'inspection.

Du côté des inspections portant sur la compétence, un organigramme sera instauré afin de bien définir les étapes à suivre et les délais pour chacune d'elle.

Finalement, le comité d'inspection professionnelle prévoit débuter l'écriture d'une nouvelle version de son règlement sur l'inspection professionnelle des technologistes médicaux du Québec (C-26, r.249-1) suite à la révision faite en 2024-2025.

## AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Outre son processus d'encadrement de la pratique professionnelle, le service d'inspection participe activement, en collaboration avec les autres services internes, à offrir des réponses aux questions des technologistes médicaux qui font appel à l'Ordre, de même qu'à des questions de gestionnaires du réseau de la santé et du grand public.

La coordonnatrice de l'inspection professionnelle participe, dans le cadre de ses fonctions :

- À des travaux visant l'élaboration ou l'amélioration des outils d'inspection professionnelle ;
- Au partage de suggestions d'activités de formation adressées au comité du développement professionnel de l'Ordre ;
- À des activités de formation au regard de ses fonctions ;
- À des présentations sur le système professionnel et l'Ordre auprès des étudiants de 1ère et 3e année du programme Technologie d'analyses biomédicales ;
- À des groupes de travail sur des projets spécifiques, que ce soit avec le CIQ ou d'autres instances.

## STATISTIQUES

INSPECTIONS INDIVIDUELLES	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restants à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	3
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	820
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	773
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	215
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	558
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	209
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	767
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	6

### Inspections de suivi

« Aucune inspection de suivi n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été effectuée au cours de l'année ».

## Inspections portant sur la compétence professionnelle

NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS	NOMBRE
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent de l'année	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	1
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	0

## Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
	QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	VISITE	LES DEUX MÉTHODES
<b>À LA SUITE DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE, D'UNE INSPECTION DE SUIVI OU D'UNE INSPECTION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE :</b>			
01 Bas-Saint-Laurent			
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean			
03 Capitale-Nationale			
04 Mauricie			
05 Estrie	158	60	218
06 Montréal			
07 Outaouais			
08 Abitibi-Témiscamingue	1		
09 Côte-Nord	50	22	72
10 Nord-du-Québec			
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine			
12 Chaudière-Appalaches			
13 Laval			
14 Lanaudière			
15 Laurentides	115	43	158
16 Montérégie	235	90	325
17 Centre-du-Québec			

Les régions 05,09,15 et 16 ont été ciblées dans le programme de surveillance générale, tandis que la région 08 a été ciblée dans le cadre d'une inspection portant sur la compétence.



## RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre d'audiences tenues au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle ayant mené à une recommandation ou à un non-lieu

NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS	NOMBRE
Audiences tenues ayant mené à une recommandation	0
Audiences tenues ayant mené à un non-lieu	0

## Recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées au cours de l'exercice au conseil d'administration ou au comité exécutif (a. 113)

OBLIGER UN MEMBRE À SUIVRE AVEC SUCCÈS	NOMBRE
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation ou les trois à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

## Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Membres ayant suivi, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration

Membres ayant réussi	1
Membres ayant échoué (au total)	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le conseil d'administration	0
Toute autre conséquence	0
Décisions du conseil d'administration approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	1
Décisions du conseil d'administration modifiant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Décisions du conseil d'administration rejetant les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

## Entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.	0
---	---

## Informations transmises au Bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic au cours de l'exercice	49
---	----

## MEMBRES DU COMITÉ

**Stéphane Lemire**, T.M., président (jusqu'au 7 novembre 2024)

**Line Gendreau**, T.M.

**Émilie Longpré**, T.M.

**Catherine Robichaud**, T.M.

**Karine Therrien**, T.M., présidente (depuis le 16 janvier 2025)

**Annabel Haeck**, T.M. (depuis le 28 mars 2025)

## PERSONNEL DE SOUTIEN

**Mamour Diouf**, T.M., coordinateur du développement professionnel (jusqu'en janvier 2025).

**Simone Chaboillez**, T.M., conseillère à la direction générale et secrétaire adjointe (soutien depuis le 31 juillet 2024).

**Héloïse Gabriel**, agente administrative au développement professionnel.

## MANDAT DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de planifier et d'organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la profession.

# FORMATION CONTINUE

4

Le comité de formation continue a tenu quatre réunions.

## ACTIVITÉS DU COMITÉ

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) a mis en place un règlement encadrant la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec*, chaque technologiste médical doit effectuer un minimum de 20 heures de formation pertinentes à l'exercice de sa profession, et ce, pour chaque période de référence de deux ans. La période de référence a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2023 et s'est terminée le 31 mars 2025.

Afin de soutenir ses membres dans cette démarche, l'OPTMQ offre chaque année un programme structuré de formation continue. Le comité du développement professionnel (CDP) a récemment revu les modalités de cette offre afin de mieux répondre aux besoins des membres. Si la formation en mode virtuel a été privilégiée au cours des dernières années, notamment pour favoriser l'accessibilité en région et la conciliation travail-famille, l'Ordre a enrichi son offre en 2024 avec une journée scientifique et deux matinées scientifiques, afin de diversifier les formats.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023, l'Ordre a lancé le projet du Passeport de formation continue, dans le but d'encourager une plus grande implication des employeurs dans la formation de leur personnel. Malgré des efforts accrus de promotion auprès des employeurs et des membres, l'initiative n'a pas connu le succès escompté. L'Ordre demeure néanmoins convaincu du potentiel du passeport à faciliter l'accès à la formation et à contribuer au maintien des compétences professionnelles.

Soucieuse d'élargir l'accès à la formation qualifiante, l'OPTMQ continue également d'offrir sa plateforme de formation en prélevements aux membres, aux établissements d'enseignement collégial, ainsi qu'aux étudiants et professionnels de la santé dans

des domaines connexes (soins infirmiers, soins paramédicaux, inhalothérapie, technologie d'analyses biomédicales, etc.).

Enfin, au cours de la dernière année, l'Ordre a bonifié son offre avec deux formations pratiques en présentiel : l'une portant sur les liquides biologiques, et l'autre sur les méthodes d'analyse en médecine transfusionnelle.

### **Dispense d'activités de formation continue au cours de l'exercice**

	<b>NOMBRE</b>
Demandes reçues au cours de l'exercice	<b>267</b>
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	<b>267</b>
Demandes refusées au cours de l'exercice	<b>0</b>
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	<b>0</b>

### **Sanctions pour manquement au règlement**

	<b>NOMBRE</b>
Radiation du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	<b>0</b>
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	<b>0</b>
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	<b>0</b>
Obligation de suivre avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	<b>0</b>



## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En octobre 2024, la formation obligatoire intitulée « Le système professionnel et les obligations déontologiques », animée par M<sup>e</sup> Anthony Battah, a été mise en ligne. D'une durée d'une heure et demie, cette formation vise à clarifier le fonctionnement du système professionnel québécois, à distinguer le rôle d'un ordre professionnel de celui d'une association, et à aborder les principes généraux des obligations déontologiques des technologistes médicaux. Elle met l'accent à la fois sur le savoir-faire et le savoir-être attendus dans l'exercice de la profession, tout en soulignant les conséquences possibles en cas de non-respect de ces obligations. La date limite pour effectuer cette formation est fixée au 31 mars 2027. Au 31 mars 2025, 2 305 membres s'étaient déjà inscrits, ce qui témoigne d'une forte participation et d'un engagement notable envers le développement professionnel continu.

## AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

ACTIVITÉ	OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE	HEURES	MEMBRES	NON MEMBRE
L'interprétation du frottis sanguin : un outil important au diagnostic (en ligne)	Facultative	7	52	1
Les prélèvements d'échantillons biologiques : Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes (en ligne)	Facultative	3	359	855
Les exigences de la phase pré analytique de la ponction veineuse	Facultative	2	77	267
Les exigences de la phase pré analytique de la ponction capillaire (en ligne)	Facultative	3	97	31
Les exigences de la phase pré analytique du prélèvement de sang par cathéter (en ligne)	Facultative	3,5	18	22
Les techniques d'injection	Facultative	7	11	17
Les techniques d'injection (formation adaptée pour les infirmières et infirmiers auxiliaires)	Facultative	5,5	0	9
Biologie moléculaire 1	Facultative	10	87	0
Liquide biologique (atelier pratique)	Facultative	10	16	0
Les méthodes d'analyse en médecine transfusionnelle (atelier pratique)	Facultative	30	5	0
<b>TOTAL</b>		<b>722</b>		<b>1 202</b>

Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, le nombre total d'inscriptions aux conférences Web a atteint 119 160.

Au cours de cette même période, 206 conférences Web étaient offertes dans la section Formation continue de Formaline.

Pour consulter le registre complet des activités de formation reconnues par l'Ordre, rendez-vous au : <https://portail.optmq.org/>

## CONGRÈS

Le Congrès de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ), tenu les 13 et 14 septembre 2024 au Sheraton Laval, a rassemblé 240 participants.

Sous le thème « Innovation et excellence : naviguer vers l'avenir des laboratoires médicaux », l'événement a mis en lumière les nouvelles technologies, les pratiques émergentes et les enjeux interprofessionnels qui façonnent l'avenir de notre domaine.

Les congressistes ont eu l'occasion de vivre une expérience d'apprentissage enrichissante et concrète, grâce à un programme varié comprenant 24 conférences et permettant d'accumuler jusqu'à 9 heures de formation continue.

## MEMBRES DU COMITÉ

**Stéphane Lemire**, T.M., président (jusqu'au 7 novembre 2024)

**Line Gendreau**, T.M.

**Émilie Longpré**, T.M.

**Catherine Robichaud**, T.M.

**Karine Therrien**, T.M.

**Annabel Haeck**, T.M. (depuis le 11 juillet 2024)

**Sophie Lemelin**, T.M. (jusqu'au 26 juin 2024)

## PERSONNEL DE SOUTIEN

**Mamour Diouf**, T.M., coordinateur du développement professionnel (jusqu'en janvier 2025)

**Simone Chaboillez**, T.M., conseillère à la direction générale et secrétaire adjointe (soutien depuis le 31 juillet 2024).

**Héloïse Gabriel**, agent administrative au développement professionnel

## ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a pour mandat de concevoir, de planifier et d'organiser le congrès annuel, une activité structurante en matière de développement professionnel pour les membres de l'Ordre. Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à 14 occasions afin d'assurer la planification et le bon déroulement de cet événement.

05

DISCIPLINE

## MEMBRES DU BUREAU

**Steve Sirois, T.M., syndic**

Syndics adjoints :  
**Joey Asselin, T.M. (jusqu'en août 2024)**  
**Marie-Josée Picard, T.M.**  
**Rose-Marie Moreno, T.M.**

## PERSONNEL DE SOUTIEN

**Manon Tanguay**, agente administrative à l'inspection professionnelle et au syndic

## MANDAT DU BUREAU

Le Bureau du syndic a pour mandat d'enquêter sur le comportement des technologistes médicaux à la suite du dépôt d'un signalement et de déposer une plainte devant le conseil de discipline, s'il conclut que le technologiste médical a commis une infraction ou a dérogé au *Code de déontologie*, au *Code des professions*, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

# BUREAU DU SYNDIC

## Activités de formation suivies par les membres du Bureau du syndic au 31 mars

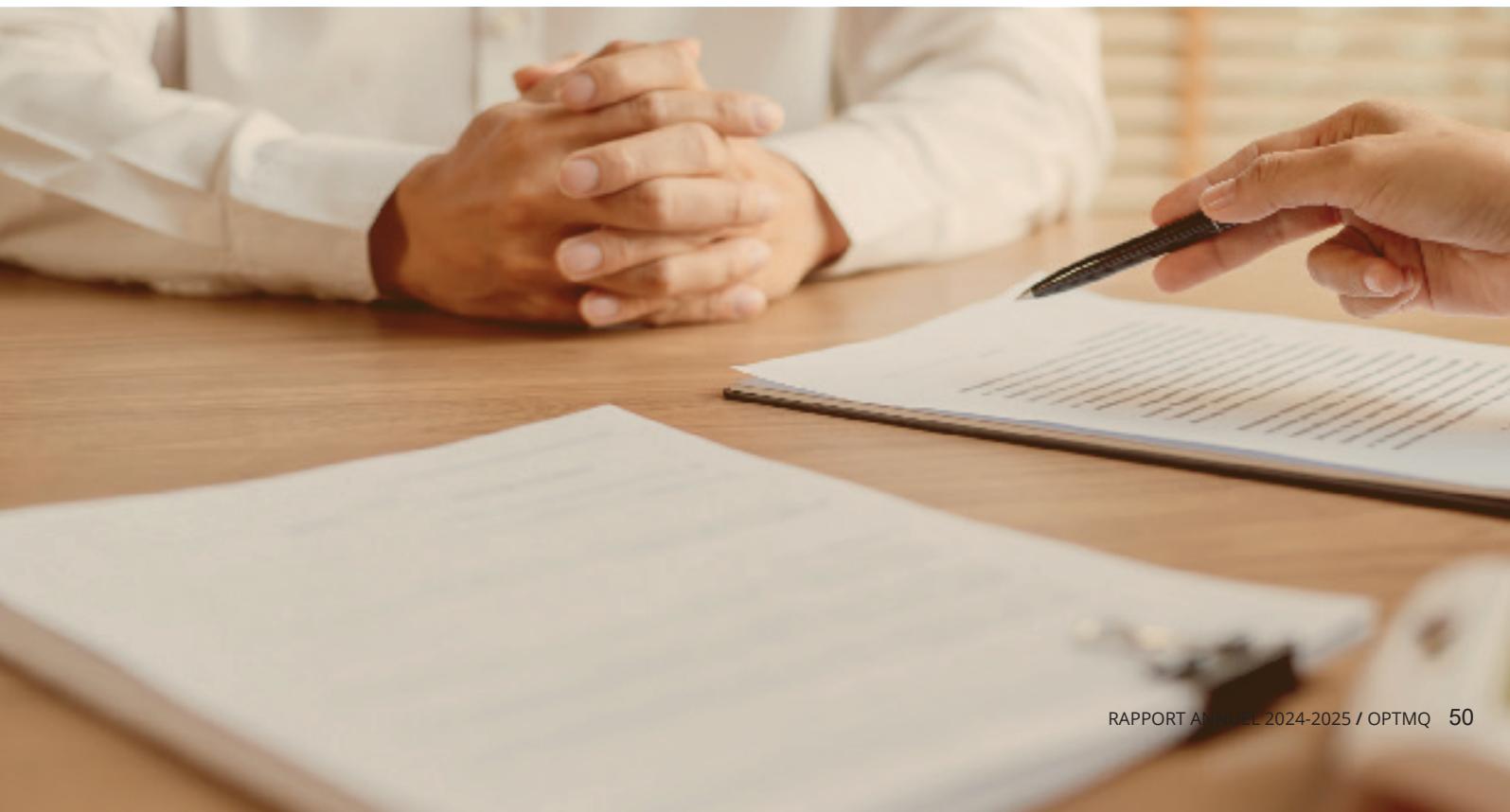
FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	4	0

## Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	7
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	58

## Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	9
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	58
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	9
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	0
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)	49
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes initiées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	56
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue)	55
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	47
Enquêtes fermées entre 91 à 179 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes fermées entre 180 à 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	12



## Décisions rendues par le Bureau du syndic

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	55
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	0
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	47
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciarées envers le professionnel (à préciser au rapport annuel, s'il y a lieu)	2
Enquêtes autrement fermées (au total)	6
Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulente	0
Pas matière à porter plainte	0
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	1
Autres motifs	5

## Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	2

## Requêtes en suspension ou limitations du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

	NOMBRE
Imposant immédiatement au membre une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0
Imposant immédiatement au membre des conditions selon lesquelles il pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres	0

## Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	0
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

## Enquête des syndics ad hoc

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndics ad hoc et aucune enquête n'a été ouverte par ceux-ci au cours de l'exercice.

## Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

	NOMBRE
Lorsqu'il est reproché à la personne intimée d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
Lorsqu'il est reproché à la personne intimée d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à la personne intimée de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'elle détient pour le compte d'un client ou d'une cliente, ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à la personne intimée d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise si elle continue à exercer sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à la personne intimée d'avoir fait entrave à l'inspection professionnelle	0

## État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (ou déposées) par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles la personne intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles la personne intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

## Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (art. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (art. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (art. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (art. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (art. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (art. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel ou la professionnelle	0
Infractions liées au comportement du professionnel ou de la professionnelle	0
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel ou de la professionnelle	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (art. 114)	0
Entraves au Bureau du syndic (art. 122, al. 2)	0
Condamnations du professionnel ou de la professionnelle par un tribunal canadien (art. 149.1)	0

Note : Comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

## **Autres activités du Bureau du syndic**

- L'état de situation de toute plainte traitée, au cours de l'exercice, au-delà du Tribunal des professions
- Toute activité de veille, réalisée au cours de l'exercice, lui permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires

## **Arbitrage de compte**

- Conciliation des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

- Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



**MEMBRES DU COMITÉ**  
Mylène Gélinas, T.M.  
Patrick Turcotte, T.M.

**MEMBRES DU COMITÉ**  
**NOMMÉS PAR L'OFFICE DES**  
**PROFESSIONS DU QUÉBEC**  
Huguette Picard  
Marie Poitras

**MANDAT DU COMITÉ**

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter plainte. .

# COMITÉ DE RÉVISION

**Activités de formation suivies par les membres du comité de révision au 31 mars**

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	4	0

**Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus**

	NOMBRE
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours de la date de réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	0
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours (au total) (art. 123.4, al. 1)	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur ou la demanderesse au cours de l'exercice	0
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (total)	0
Avis rendus dans les 90 jours de la réception de la demande (art. 123.4, al. 3)	0
Avis rendus après le délai de 90 jours	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	0

## Nature des avis rendus par le comité de révision

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le comité de discipline (a. 123.5, al. 1, par. 1)	0
suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte (a. 123.5, al. 1, par. 2)	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non (a. 123.5, al. 1, par. 3)	0

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

### Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	6
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	6
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	5
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes complétées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	4
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	2
Mises en demeure ou avis formels	2
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

## Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Ententes à l'amiable enregistrées au cours de l'exercice	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions et des règlements adoptés	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
où l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

## Amendes imposées au cours de l'exercice et créances irrécouvrables

	NOMBRE
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0



# CONSEIL DE DISCIPLINE

**MEMBRES DU CONSEIL**  
Josée Lajoie, T.M.  
Marie-Josée Roy, T.M.

**PERSONNEL DE SOUTIEN**  
M<sup>e</sup> Lyne Tétreault

**MANDAT DU CONSEIL**

Le conseil a pour mandat de statuer sur toute plainte formulée à l'encontre d'un T.M. pour une infraction commise au Code de déontologie, au Code des professions, aux règlements et normes de la pratique établies de l'Ordre.

**Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline au 31 mars**

FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Sensibilisation aux inconduites sexuelles	3	0

**État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc**

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées (ou déposées) par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	1
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	2
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	1
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable pour au moins un chef d'infraction	1
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

## Requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

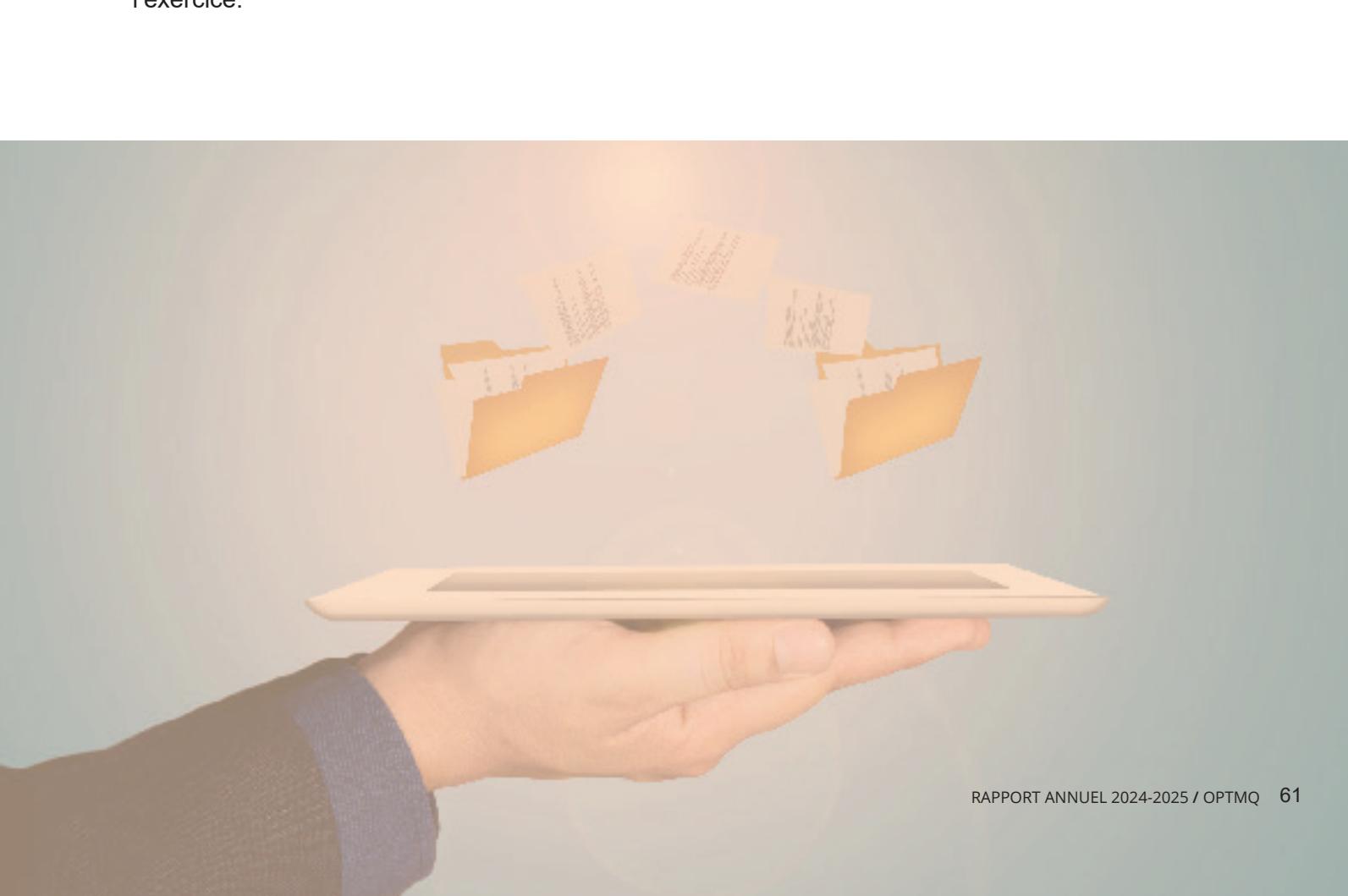
	NOMBRE
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il détient pour le compte d'un client ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il continue à exercer sa profession	0

## Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

## Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.



06

COMMUNICATIONS

## PERSONNEL DE SOUTIEN

Ana Jankovic, B.A.

Coordonnatrice aux  
communications et visuel



Échos, un lien constant  
avec nos membres

La nouvelle formule de l'infolettre trimestrielle **Échos** propose une vue d'ensemble des activités de l'Ordre, des décisions du conseil d'administration et des initiatives menées par la présidence et la permanence. Elle demeure un outil essentiel pour informer et engager notre communauté.



**Taux d'ouverture**  
60 % à 66 %

**Taux de clic**  
7% à 11%

# COMMUNICATIONS

## UNE DEUXIÈME ÉDITION FRUCTUEUSE POUR OPÉRATION LABO

Pour une deuxième année consécutive, l'OPTMQ, en collaboration avec les 11 cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales (TAB), a mené une vaste campagne numérique visant à faire connaître la profession de technologiste médical et à stimuler les inscriptions collégiales.

### Une stratégie numérique ciblée

Déployée sur Facebook, Instagram et TikTok, la stratégie Opération Labo a su capter l'attention d'un large public, en particulier chez les jeunes :

**Facebook** : 98 929 personnes atteintes, 7 093 clics vers le site Web et 3 861 visiteurs sur la plateforme Opération Labo, avec un taux d'engagement moyen de 5 %.

**Instagram** : taux d'engagement moyen de 5,75 %, confirmant un intérêt marqué pour la profession.

**TikTok** : 223 000 vues de contenu, 3 175 mentions J'aime, 191 partages et 112 commentaires.

### Des résultats concrets

Les publicités numériques ont généré 459 470 impressions, 7 399 clics vers le site Web et 879 conversions vers les pages des cégeps participants. Les établissements les plus consultés sont les suivants :

CÉGEP	CLICS
Cégep de Rosemont	296
Cégep de Sainte-Foy	201
Cégep de Saint-Jérôme	171

### Et après?

Fort de ces résultats, l'OPTMQ poursuivra la campagne avec de nouveaux contenus inspirants pour continuer à susciter des vocations et à faire rayonner cette profession essentielle au système de santé québécois.

## MOIS DE LA RECONNAISSANCE DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE

En décembre 2024, l'Ordre a lancé la toute première édition du Mois de la reconnaissance des technologistes médicaux, une initiative visant à souligner la contribution essentielle de ses membres.

### Faits saillants

Célébration des jubilaires : des membres ont été honorés pour leurs **5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50 années d'adhésion**.

Valorisation de la profession : hommage aux technologistes médicaux à l'aide de vidéos, d'entrevues et de publications sur nos réseaux sociaux.

Reconnaissance des partenaires bien-être, pour leur soutien dans la création de milieux professionnels sains.

Cette première édition a permis de mettre en lumière l'engagement et la passion des technologistes médicaux, et nous avons déjà hâte à la prochaine!



## UNE SEMAINE NATIONALE DU LABORATOIRE MÉDICAL 2024

La Semaine nationale du laboratoire médical 2024 a été l'occasion de souligner l'importante contribution des technologistes médicaux œuvrant dans tous les laboratoires biomédicaux du Québec. Cet événement a mis en lumière le rôle crucial de ces professionnels dans le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies, ainsi que dans la recherche biomédicale. Pour marquer cette célébration, des affiches promotionnelles ont été spécialement conçues, imprimées et distribuées à plus d'une centaine de laboratoires publics dans la province.

La Semaine nationale du laboratoire médical s'est clôturée par la publication d'un article de *La Presse Canadienne* mettant en lumière le rôle crucial des technologistes médicaux dans le diagnostic et le traitement des patients, tout en abordant la question brûlante de la pénurie. Loan Luu, T.M., B. Sc., présidente de l'OPT-MQ, en était l'interlocutrice principale, analysant la situation actuelle dans les laboratoires.



## C'EST LÀ QUE LES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ENTRENT EN ACTION

Cette série de sept infographies éducatives a été conçue pour faire découvrir le rôle essentiel des technologistes médicaux dans le diagnostic et la prise en charge des patients. Chaque visuel illustre une situation clinique concrète – infection urinaire, ITS, biopsie mammaire, amniocentèse, etc. – en mettant en valeur l'expertise de nos T.M. en coulisses.

Grâce à une approche claire et vulgarisée, la série rend hommage à leur contribution souvent invisible, mais vitale, à notre système de santé. Publiées sur Facebook et Instagram, ces infographies ont généré plus de 77 000 vues, dont 70 % proviennent de personnes non abonnées à notre page, preuve de leur large portée auprès du grand public. Cette action de communication a donc non seulement sensibilisé la population, mais aussi renforcé la reconnaissance de la profession de technologue médical.

### PRIX ÉTUDIANT

L'Ordre est fier de mettre en lumière l'excellence et le talent prometteur des finissants en Technologie d'analyses biomédicales. Chaque année, un prix est remis à un étudiant méritant ou à une étudiante méritante dans chacun des 11 cégeps offrant le programme.

ÉTUDIANTS	CÉGEPS
Asmaa El Kouarir	Cégep de Rosemont
Maé Tanguay	Cégep de Sherbrooke
Mathilde Bergeron	Cégep de Sainte-Foy
Florence Plamondon	Cégep de Saint-Hyacinthe
Catherine Brisson	Cégep de Rimouski
Océann Nicolas	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Coralie Savard	Cégep de Chicoutimi
Gianluca Miele	Collège Dawson
Carolanne Brossard	Cégep de Saint-Jérôme
Patricia Labelle	Cégep de l'Outaouais
Brithany Picard	Cégep de Shawinigan



07

RENSEIGNEMENTS  
GÉNÉRAUX

## Mouvements au Tableau de l'Ordre

	NOMBRE
<b>Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>4 313</b>
<b>+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>183</b>
Permis temporaires délivrés de l'article 37 en vertu de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	3
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r *	0
Permis délivrés en vertu de l'article 184	174
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence ( au total)	16
de la formation obtenue ou d'un diplôme obtenu au Québec	0
de la formation obtenue ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	0
de la formation obtenue ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	16
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	1
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2	0
<b>+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>88</b>
<b>- Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours radiés au 31 mars</b>	<b>331</b>
<b>- Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et toujours retirés au 31 mars (au total)</b>	<b>134</b>
à la suite d'un décès	0
à la suite d'un retrait volontaire du Tableau (congé parental; sabbatique; études; démission; retraite)	134
<b>= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)</b>	<b>4 119</b>
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	3
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
détenant un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
détenant un permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0
détenant un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	1
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
détenant un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
détenant un permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r	0
détenant un permis dit régulier	4 115

## Membres inscrits au Tableau de l'Ordre à la fin de la période selon la région administrative

RÉGION	FEMMES	HOMMES	TOTAL
01 Bas-Saint-Laurent	142	16	158
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	241	29	270
03 Capitale-Nationale	300	43	343
04 Mauricie	221	27	248
05 Estrie	228	41	269
06 Montréal	842	227	1 069
07 Outaouais	142	31	173
08 Abitibi-Témiscamingue	82	10	92
09 Côte-Nord	77	9	86
10 Nord-du-Québec	35	12	47
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	64	6	70
12 Chaudière-Appalaches	165	27	192
13 Laval	110	22	132
14 Lanaudière	118	25	143
15 Laurentides	173	33	206
16 Montérégie	398	53	451
17 Centre-du-Québec	103	15	118
99 Hors du Québec	38	14	52
<b>TOTAL</b>	<b>3 479</b>	<b>640</b>	<b>4 119</b>

## Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars détenant un permis selon la catégorie

	NOMBRE
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale	4 066
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	45
Membres détenant un permis de technologiste médical exerçant dans le domaine de la cytogénétique	8

**Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars détenant une attestation de formation en vue de l'administration, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, de médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance (attestation en pharmacologie)**

	NOMBRE
Membres de l'Ordre détenant une telle attestation	3 161

### Registre des étudiants

	NOMBRE
Nombre d'étudiants inscrits au Registre des étudiants au 31 mars de l'exercice (au total)	236

### Exercice au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

**Personnes ayant détenu, au cours de l'exercice, une autorisation spéciale d'exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre, s'il y a lieu, ou de porter un titre réservé aux membres de l'Ordre**

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice	0

### Membres selon les catégories établies aux fins de la cotisation annuelle

	NOMBRE
Actifs	3 670
Nouveaux diplômés année 1	170
Nouveaux diplômés année 2	160
Inactifs	81
Hors Québec	14
Retraités	24
Nombre de membres au total	4 119

**Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles**

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice	57

08

ÉTATS  
FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	72
ÉTAT DES RÉSULTATS	74
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS	75
BILAN	76
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	77
NOTES COMPLÉMENTAIRES	78
ANNEXES	79

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
**l'Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*

1

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec  
Le 20 septembre 2025

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131324

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

#### PRODUITS

Cotisations annuelles	1 637 800 \$	1 518 808 \$
Admission	91 580	60 380
Assurance responsabilité professionnelle	11 546	14 407
Formation continue	295 945	127 160
Discipline	3 250	3 817
Vente et location de biens et de services	107 726	68 973
Intérêts et revenus de placements	60 840	58 000
Subvention - ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec	10 943	10 943
Autres produits		
Congrès	273 663	264 265
Divers	1 554	7 559
	<b>2 494 847</b>	<b>2 134 312</b>

#### CHARGES

Admission (annexe A)	217 192	225 922
Inspection professionnelle (annexe B)	314 045	261 334
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	47 321	111 294
Formation continue (annexe D)	195 777	199 067
Bureau du syndic (annexe E)	73 737	76 927
Conseil de discipline (annexe F)	-	2 438
Infractions commises par des non-membres (annexe G)	10 427	10 110
Gouvernance (annexe H)	634 132	600 495
Communications (annexe I)	216 815	174 760
Services aux membres (annexe J)	-	8 347
Congrès (annexe K)	284 627	283 591
Comité de la formation (annexe L)	7 512	7 753
Autres charges (annexe M)	<b>320 230</b>	<b>292 088</b>
	<b>2 321 815</b>	<b>2 254 126</b>

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<b>173 032 \$</b>	<b>(119 814) \$</b>
--	-------------------	---------------------

**Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec****ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

	Fonds d'administration générale				
	Investi en immobilisations	Affecté	Non affecté	Total	Total
<b>SOLDE,</b> début de l'exercice	770 161 \$	202 242 \$	363 244 \$	1 335 647 \$	1 455 461 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(182 377)	-	355 409	173 032	(119 814)
Investissement en immobilisations	30 754	-	(30 754)	-	-
Affectations d'origine interne (note 10)	-	(107 798)	107 798	-	-
<b>SOLDE,</b> fin de l'exercice	618 538 \$	94 444 \$	795 697 \$	1 508 679 \$	1 335 647 \$

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### BILAN

Au 31 mars

2025

2024

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	2 942 751 \$	2 608 144 \$
Comptes clients	53 861	76 738
Frais payés d'avance	127 529	120 122
Dépôts chez les assureurs encaissables au cours du prochain exercice (note 7)	<u>12 826</u>	<u>16 343</u>
	3 136 967	2 821 347

#### PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR (note 4)

124 187 -

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

449 459 520 191

#### ACTIFS INCORPORELS (note 6)

186 460 278 294

#### DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 7)

50 000 50 000

3 947 073 \$ 3 669 832 \$

**Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec****BILAN** (suite)  
Au 31 mars**2025****2024****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Dettes de fonctionnement (note 8)	<b>662 984 \$</b>	678 756 \$
Produits perçus d'avance	<b>1 486 528</b>	1 406 083
Apports reportés	<b>75 267</b>	-
	<b>2 224 779</b>	2 084 839
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	<b>17 381</b>	28 324
ALLOCATION POUR FRAIS D'AMÉNAGEMENT REPORTÉE	<b>196 234</b>	221 022
	<b>2 438 394</b>	2 334 185

**SOLDES DE FONDS**

Investi en immobilisations	<b>618 538</b>	770 161
Affectation d'origine interne (note 10)	<b>94 444</b>	202 242
Non affecté	<b>795 697</b>	363 244
	<b>1 508 679</b>	1 335 647
	<b>3 947 073 \$</b>	3 669 832 \$

**ENGAGEMENTS** (note 11)

Pour le conseil d'administration :

Maxime Daoust  
(MDAOUST) Digitally signed by Maxime Daoust  
(MDAOUST)  
Date: 2025.09.26 09:24:06-04'00'

, administrateur

Katia Kadri

 Signature numérique de Katia Kadri  
Date : 2025.10.03 11:26:51-04'00'

, administrateur

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	173 032 \$	(119 814) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	74 807	71 102
Amortissement de l'actif incorporel	118 513	105 854
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(10 943)	(10 943)
	<u>355 409</u>	46 199
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	22 877	51 570
Frais payés d'avance	(7 407)	23 438
Dettes de fonctionnement	(15 772)	44 136
Apports reportés	75 267	-
Produits perçus d'avance	<u>80 445</u>	<u>212 216</u>
	<u>510 819</u>	<u>377 559</u>

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un placement	(124 187)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 075)	(88 468)
Acquisition d'un actif incorporel	(26 679)	(79 083)
Variation des dépôts chez les assureurs	<u>3 517</u>	<u>17 566</u>
	<u>(151 424)</u>	<u>(149 985)</u>

#### ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Allocation pour frais d'aménagement reportée	(24 788)	(24 787)
--	----------	----------

#### AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	<u>334 607</u>	202 787
	<u>2 608 144</u>	<u>2 405 357</u>
ENCAISSE, fin de l'exercice	<u>2 942 751 \$</u>	<u>2 608 144 \$</u>

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

---

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions du Québec, a pour fonction principale d'assurer la protection du public. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

### 2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a adopté les nouvelles recommandations du Manuel de CPA Canada - Comptabilité relativement à la NOC-20 « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client ». Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur :

- Le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique;
- La question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Ces changements ont été appliqués rétrospectivement en accord avec les dispositions transitoires de la note d'orientation et n'ont eu aucune incidence sur les montants comptabilisés, la présentation ou les informations à fournir aux états financiers.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la présentation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

# ÉTATS FINANCIERS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

---

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont comptabilisés à titre d'augmentations directes dans le solde du fonds de dotation.

Les produits de cotisations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits d'admissions et de l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisés au cours d'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de formation continue, de vente et location de biens et service et les autres produits sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits de placement non affectés sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

#### Ventilation des charges

L'Ordre ventile les charges directement liées à une activité à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement. Les coûts sont ventilés selon la clé de répartition suivante :

- Les charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et entretien et réparations sont réparties en fonction de la proportion des employés attribuables à chacune des activités.

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

##### Coûts de transaction et commissions

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement après leur comptabilisation initiale sont capitalisés à l'encontre de l'instrument financier auquel ils se rapportent. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du financement obtenu.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	10 ans
Équipement informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

#### Actif incorporel

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Frais de développement de formation	5 ans
Logiciels	4 ans
Site Web	4 ans

L'Ordre comptabilise au bilan les frais de développement lorsque la direction estime qu'ils procureront des avantages futurs et que l'ensemble des critères permettant la capitalisation sont rencontrés.

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Allocation pour frais d'aménagement

Une allocation pour frais d'aménagement a été comptabilisée dans le passif long terme. L'allocation reçue aux fins d'aménagement des nouveaux locaux est amortie sur la même durée que les améliorations locatives, soit sur la durée du bail de 10 ans et est amortie contre la dépense de loyer.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### Dépenses liées à un accord d'infonuagique

L'Ordre a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour comptabiliser les dépenses liées à un accord d'infonuagique avec des fournisseurs. Pour l'application de cette mesure, ces dépenses doivent être traitées comme se rattachant à la fourniture de services et sont donc comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

### 4. PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR

	2025	2024
Fonds communs de placement, coût de 123 763 \$ (2024 - 0 \$)	124 187 \$	- \$

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	442 117 \$	89 954 \$	352 163 \$	396 375 \$
Équipement informatique	86 230	55 328	30 902	48 343
Mobilier de bureau	99 906	33 512	66 394	75 473
	<b>628 253 \$</b>	<b>178 794 \$</b>	<b>449 459 \$</b>	<b>520 191 \$</b>

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Ordre a radié de l'équipement informatique et du mobilier de bureau.

**Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2025

**6. ACTIFS INCORPORELS**

		2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Frais de développement de formation	243 968 \$	165 650 \$	78 318 \$
Logiciels	260 636	187 105	73 531
Site Web	106 010	71 399	34 611
	<b>610 614 \$</b>	<b>424 154 \$</b>	<b>186 460 \$</b>
			278 294 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de son actif incorporel, l'Ordre a radié des logiciels.

**7. DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS**

		2025	2024
Solde au début		66 343 \$	83 909 \$
Ristourne capitalisée		11 546	14 407
Revenus d'intérêts		1 281	2 108
Retraits		<b>(16 344)</b>	<b>(34 081)</b>
		<b>62 826</b>	66 343
Portion échéant au cours du prochain exercice		<b>12 826</b>	16 343
		<b>50 000 \$</b>	50 000 \$

Depuis le 1er avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de réinvestir la moitié du surplus d'opérations du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futures d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Lorsque le solde de ce fonds atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme peut être retiré par l'Ordre.

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

### 8. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Comptes fournisseurs	<b>299 558 \$</b>	372 290 \$
Salaires et autres retenues à la source	<b>127 943</b>	113 136
Sommes à remettre à l'État		
Taxes à la consommation	<b>235 483</b>	193 330
	<b>662 984 \$</b>	678 756 \$

### 9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles ou des apports affectés ayant servi à leur acquisition. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>28 324 \$</b>	39 267 \$
Montants amortis dans les résultats	<b>(10 943)</b>	(10 943)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>17 381 \$</b>	28 324 \$

### 10. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre n'a affecté aucun montant à des fins de projets spéciaux. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2025	2024
Admission - Communication		
Reconnaissance image		
équivalence professionnelle		
Gouvernance	Gestion	
	documentaire	
	Total	Total
Solde, début de l'exercice	<b>40 000 \$</b>	48 669 \$
Utilisations	-	(20 936)
	<b>92 373 \$</b>	(86 862)
	<b>21 200 \$</b>	21 200 \$
	<b>202 242 \$</b>	311 830 \$
	<b>(107 798)</b>	(109 588)
Solde, fin de l'exercice	<b>40 000 \$</b>	27 733 \$
	<b>5 511 \$</b>	5 511 \$
	<b>21 200 \$</b>	21 200 \$
	<b>94 444 \$</b>	94 444 \$
		202 242 \$

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

---

### 11. ENGAGEMENTS

#### Bail

L'Ordre s'est engagé par bail jusqu'en février 2033 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 788 732 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026 -	95 318 \$
2027 -	95 318 \$
2028 -	95 821 \$
2029 -	101 362 \$
2030 -	101 362 \$

#### Contrats de service

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de service venant à échéance le 31 décembre 2029, pour l'accès à un portail informatique et de la formation. Les paiements minimaux futurs totaux sont déterminés en fonction du nombre de membres inscrits annuellement pour un montant annuel prévu de 109 140 \$ et seront indexés en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec à partir de la deuxième année du contrat.

### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Ordre si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des comptes clients.

#### Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

L'Ordre est exposé à ce risque puisque ses liquidités proviennent principalement des cotisations des membres.

Étant une profession à titre réservé, dont seulement les professionnels exerçant des activités réservées ont l'obligation d'être membres, l'Ordre est exposé au risque d'une diminution de son nombre de membres.

### 13. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclasés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

### A - ADMISSION

Salaires et charges sociales	168 523 \$	148 623 \$
Dépenses de comité	4 756	3 701
Dépenses de réalisation	547	-
Honoraires professionnels	-	20 468
Amortissement des actifs incorporels	24 349	27 932
Quote-part des frais fixes	19 017	25 198
	<hr/>	<hr/>
	217 192 \$	225 922 \$

### B - INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	224 834 \$	191 459 \$
Dépenses de comité	4 292	3 688
Frais de déplacement	26 546	19 300
Maintenance informatique	131	133
Amortissement des actifs incorporels	20 685	12 587
Quote-part des frais fixes	37 557	34 167
	<hr/>	<hr/>
	314 045 \$	261 334 \$

### C - NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et charges sociales	35 841 \$	98 100 \$
Bureau et affranchissement	1 020	1 761
Dépenses de comité	3 148	4 951
Dépenses de réalisation (recouvrés)	(2 196)	(4 300)
Publications	-	2 240
Quote-part des frais fixes	9 508	8 542
	<hr/>	<hr/>
	47 321 \$	111 294 \$

**Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec****ANNEXES**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

**2025****2024****D - FORMATION CONTINUE**

Salaires et charges sociales	<b>102 685</b>	\$ 124 455	\$
Dépenses de comité	<b>4 469</b>	1 698	
Frais de déplacement et séjours	-	311	
Services professionnels	-	1 013	
Vidéos, locaux et services	<b>17 924</b>	11 460	
Amortissement des actifs incorporels	<b>51 682</b>	47 744	
Quote-part des frais fixes	<b>19 017</b>	12 386	
	<b>195 777</b>	\$ 199 067	\$

**E - BUREAU DU SYNDIC**

Salaires et charges sociales	<b>27 599</b>	\$ 22 028	\$
Bureau et affranchissement	<b>1 455</b>	998	
Dépenses de comité (recouvré)	-	(185)	
Frais de déplacement et séjours	-	855	
Honoraires professionnels	<b>16 634</b>	19 491	
Quote-part des frais fixes	<b>28 049</b>	33 740	
	<b>73 737</b>	\$ 76 927	\$

**F - CONSEIL DE DISCIPLINE**

Bureau et affranchissement	-	\$ 424	\$
Dépenses de comité	-	244	
Honoraires légaux	-	1 770	
	-	\$ 2 438	\$

**G - INFRACTIONS COMMISES PAR DES NON-MEMBRES**

Salaires et charges sociales	<b>9 001</b>	\$ 8 694	\$
Honoraires légaux	-	135	
Quote-part des frais fixes	<b>1 426</b>	1 281	
	<b>10 427</b>	\$ 10 110	\$

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

### H - GOUVERNANCE

Salaires et charges sociales	417 912 \$	328 284 \$
Dépenses de réalisation (recouvré)	34	(122)
Comité exécutif	6 276	8 292
Conseil d'administration	83 746	93 935
Services professionnels	90 983	143 534
Quote-part des frais fixes	35 181	26 572
	<hr/>	<hr/>
	634 132 \$	600 495 \$
	<hr/>	<hr/>

### I - COMMUNICATIONS

Salaires et charges sociales	102 184 \$	84 878 \$
Bureau et affranchissement	2 921	574
Dépenses de réalisation	75 902	56 548
Imprimerie	3 199	5 567
Amortissement d'un actif incorporel	21 199	16 943
Quote-part des frais fixes	11 410	10 250
	<hr/>	<hr/>
	216 815 \$	174 760 \$
	<hr/>	<hr/>

### J - SERVICES AUX MEMBRES

Salaires et charges sociales	- \$	5 973 \$
Frais de déplacement et séjours	-	1 947
Quote-part des frais fixes	-	427
	<hr/>	<hr/>
	- \$	8 347 \$
	<hr/>	<hr/>

### K - CONGRÈS

Salaires et charges sociales	- \$	41 581 \$
Bureau et affranchissement	4 959	7 194
Conférenciers	16 184	9 699
Dépenses de comité	8 075	8 280
Dépenses de réalisation	225 004	175 076
Frais de courtage	25 570	25 864
Frais de déplacement et séjours	4 023	8 679
Publications	812	2 946
Quote-part des frais fixes	-	4 272
	<hr/>	<hr/>
	284 627 \$	283 591 \$
	<hr/>	<hr/>

**Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec****ANNEXES**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

**2025****2024****L - COMITÉ DE LA FORMATION**

Salaires et charges sociales	<b>7 038 \$</b>	7 326 \$
Quote-part des frais fixes	<b>474</b>	427
	<b>7 512 \$</b>	7 753 \$

**M - AUTRES CHARGES**

Assurances	<b>3 180 \$</b>	5 218 \$
Bureau et affranchissement	<b>11 725</b>	13 803
Cotisations et affiliations	<b>51 732</b>	46 167
Entretien et réparations du mobilier de bureau	<b>12 083</b>	9 492
Frais bancaires	<b>3 833</b>	3 541
Frais de cartes de crédit	<b>49 138</b>	43 586
Impression	<b>673</b>	2 021
Location de matériel	<b>2 873</b>	2 873
Loyer	<b>70 971</b>	70 802
Maintenance informatique	<b>176 078</b>	156 171
Permanents	<b>16 880</b>	17 120
Télécommunications	<b>7 298</b>	6 806
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>74 807</b>	71 102
Amortissement des actifs incorporels	<b>598</b>	648
Frais fixes imputés	<b>(161 639)</b>	(157 262)
	<b>320 230 \$</b>	292 088 \$

# ÉTATS FINANCIERS

## Ordre Professionnel des Technologistes Médicaux du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2025

2024

### RÉPARTITION DES FRAIS FIXES

Assurance	3 180	\$ 5 218
Entretien et réparations du mobilier de bureau	12 083	9 492
Loyer	70 971	70 802
Amortissement des immobilisations corporelles	74 807	71 102
Amortissement des actifs incorporels	598	648
	<b>161 639</b>	<b>\$ 157 262</b>
Admission	19 017	25 198
Bureau du syndic	28 049	33 740
Comité de la formation	474	427
Communication	11 410	10 250
Congrès	-	4 272
Formation continue	19 017	12 386
Gouvernance	35 181	26 572
Infractions commises par des non-membres	1 426	1 281
Inspection professionnelle	37 557	34 167
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	9 508	8 542
Services aux membres	-	427
	<b>161 639</b>	<b>\$ 157 262</b>

# RAPPORT ANNUEL 2024-2025

## ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC

1050, CÔTE DU BEAVER HALL, BUREAU 1400  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
CANADA, H2Z 0A5

TÉLÉPHONE : 514 527-9811  
SANS FRAIS : 1 800 567-7763  
COURRIEL : [INFO@OPTMQ.ORG](mailto:INFO@OPTMQ.ORG)  
SITE WEB : [WWW.OPTMQ.ORG](http://WWW.OPTMQ.ORG)

